Pour bien débuter l'année trois rendez-vous à ne pas manquer

La réunion UNEF de prérentrée: la semaine avant la rentrée, des étudiants de votre

la semaine avant la rentrée, des étudiants de votre filière membres de l'UNEF vous présentent les études, vous donnent des conseils pratiques et répondent à vos questions sur les choix de TD, de modules etc.

(pour y être invité, laisse tes coordonnées à un militant de l'UNEF, ou sur notre répondeur au 01-40-46-32-27).

La Bourse aux Livres de l'UNEF:

pour vendre et acheter des livres à des prix défiant toute concurrence (dépôt des livres au local UNEF dès la rentrée, vente à partir de la semaine suivante)

La parution du numéro 4 de

journ**a gait**idd di**taiost**ion de l'UNEF Paris IV

LE GUIDE DE L'ETUDIANT 1998/99





page 3

La véritable histoire du rapport Attalix



UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants

Sommaire

3	Sommaire	Le guide de l'étudiant de		
4	L'essentiel	Paris-IV 1998-99		
5	Le mot du président			
6	L'UNEF Paris IV	Directeur de la publication		
9	S'inscrire	Philippe LIEUTAUD		
11	Se repérer			
13	Les bibliothèques	Rédacteur en chef		
15	Les conseils	Emmanuel Lyasse		
17	Le DEUG			
21	2e et 3e cycles	Ont participé à la rédaction de ce		
23	Les concours	guide		
27	Le rapport Attali	Géraldine Bige, Cécile Brisson, Agn Delauche, Sophie Grosjean, Sophie		
28	Pour vivre	Maillard, Frédéric Vernhes et Héloîse		
30	Manger	Sabot		
32	Se loger			
37	Service national	Premier tirage 1000 exemplaires		
38	Racisme et FN			
40	Etudiants étrangers	Pour votre correspondance		
41	Les stages à PIV	UNEF Paris IV 18, rue de la Sorbonne		
44	Les associations			
46	Plan de la Sorbonne	75005 Paris		
2 et 47 du Rappo	La véritable histoire ort Attalix	Tél. 01 40 46 32 27		

Glossaire

Attention! A la lecture de ce guide vous allez découvrir de multiples sigles et abréviations. Afin de vous préserver d'une indigestion somme toute naturelle, nous vous proposons un petit glossaire pour tout savoir de BU à UNEM.

L'essentiel

BU Bibliothèque universitaire
CA Conseil d'Administration

CC Contrôle continu
CF Contrôle final
CM Cours magistral

CEVU Conseil des Etudes et de la vie universitaire

CROUS Centre Régionale des Oeuvres universitaires et sociales

MNEF Mutuelle Nationale des Etudiants de France

RE (voir UNED) Renouveau étudiant (fascistes)

RU Restaurant universitaire

TD Travaux Dirigés

UNED (voir RE) Union Nationale des Etudiants de Droite (fascistes)

UNEF Union nationale des Etudiants de France

UNEM Union Nationale des Etudiants du Maroc (des copains)

Les adresses de l'Université

Sorbonne : 1, rue Victor Cousin - 75005 Paris ; 01 40 46 22 11 (Standard)

Clignancourt: 2, rue Francis de Croisset - 75018 Paris; 01 49 25 86 00

Grand-Palais: Perron Alexandre III - Cours la Reine - 75018 Paris; 01 42 25 96 40

Malesherbes: 108, boulevard Malesherbes - 75017 Paris: 01 43 18 41 00

Institut d'Etudes Ibériques : 31, rue Gay Lussac - 75005 Paris ; 01 40 51 25 00

Institut de Géographie: 191, rue Saint Jacques - 75006 Paris; 01 44 32 14 00

Michelet: 3, rue Michelet - 75006 Paris; 01 53 73 71 44

CELSA: 77 rue de Villiers, 92200 - Neuilly-sur-Seine; 01 46 43 76 76

ISHA: 96, boulevard Raspail, 75006 - Paris; 01 44 39 89 50

Centre d'Etudes Catalanes: 9, rue Sainte croix de la Bretonnerie, 75004 - Paris, 01 42 77 65 69

¥ Le mot du président de l'UNEF Paris IV

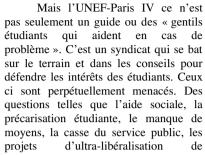
Bienvenue dans une université de « tradition et de modernité ». Pourtant dans ce temple du savoir l'absence de modernisation tant sur le plan humain que technologique ne choque guère que les « usagers », particulièrement les étudiants venus de l'étranger.

Ce guide est le dernier espoir des étudiants qui arrivent à la Sorbonne désireux de trouver un chemin dans ce dédale

administratif. Rédigé par des « anciens », forts de leur expérience. l'attention de tous les « étudiantsnouveaux-nés ». Nous avons tenté d'apporter des réponses claires à toutes les questions que

peuvent se poser les étudiants qui arrivent à la Sorbonne. Il était difficile d'être exhaustifs et nous vous demandons donc d'excuser nos manques. De plus, l'indépendance a un coût et c'est pourquoi nous vous avons réclamé la (modique) somme de 5F.

L'UNEF-Paris IV vous souhaite la bienvenue et vous transmet par ce guide la somme de nos expériences universitaires. Le B.A.BA quoi ! N'hésitez pas à nous contacter, si vous rencontrez des difficultés, ce qui malheureusement risque de vous arriver un jour ou l'autre.



1'Education nous concernent tous et appellent à vigilance de chacun. N'hésitez pas « franchir le. Rubicon », et à nous rencontrer. Lieu de convivialité, de débats, le local syndical de l'UNEF Paris-IV est ouvert à toutes et à tous.



Y'en a encore qui veulent changer les choses...

N'oubliez pas ! Chaque étudiant doit poursuivre son apprentissage de la citoyenneté. La vie étudiante ne doit pas se résumer à potasser ses cours. Ainsi, notre conception de l'université n'est pas compatible avec la passivité étudiante actuelle mais au contraire est indissociable de l'investissement de chacun dans les questions qui touchent l'université.

Philippe LIEUTAUD Président de l'UNEF-Paris-IV

Un syndicat combatif, pour une Université publique de qualité ouverte à toutes et à tous

L'UNEF Paris IV (ou, pour être plus précis, l'Association Générale des Etudiants de Paris IV Sorbonne (AGEPS), affiliée à l'Union Nationale des Etudiants de France) est un syndicat étudiant, présent de façon continue dans notre université depuis de nombreuses années. Nous avons pour objectif la défense des intérêts des étudiants de Paris IV. Vaste programme, qui implique trois aspects:

- Étudiant qui a un problème individuel à régler: inscription, aide sociale, examen, droit au séjour pour les étrangers... D'abord, pour l'aider à constituer et présenter son dossier, en utilisant son expérience de dossiers du même type et les informations dont elle dispose. Ensuite, pour l'appuyer auprès de l'autorité compétente, en usant de tous les moyens de pression qu'elle peut mettre en oeuvre. Quand nous avons la loi pour nous, exiger son application (c'est le plus facile). Dans le cas contraire (la loi est très loin d'être parfaite!), tout faire pour obtenir une dérogation.
- Une telle action n'aurait pas de sens si l'UNEF ne défendait pas aussi les étudiants en tant que collectivité, en se battant pour une université de qualité ouverte à tous (nous en sommes loin). Elle informe les étudiants et travaille à les mobiliser pour obtenir des améliorations ou, c'est hélas plus souvent d'actualité, pour empêcher la détérioration du service public (voir sa remise en cause, ce que fait le récent rapport Attali).
- Parce que les étudiants ne sont pas hors de la société, **l'UNEF** inscrit son action dans **l'ensemble du mouvement syndical et associatif**, et travaille en lien avec les syndicats de salariés, des associations antiracistes... Elle a pour ambition, d'être, en tant que syndicat étudiant, un des acteurs de la nécessaire transformation sociale.

Un endroit à connaître absolument: le local de l'UNEF

Tu veux des informations, tu as un problème à Paris IV, tu veux discuter. Viens nous voir!

Le local est au 18 rue de la Sorbonne, tout au fond, à droite. A Clignancourt, c'est à gauche en sortant des amphis.

S'il n'y personne (ce sont des choses qui arrivent), appelle nous au 01-40-46-32-27, et laisse un message sur le répondeur.

L'UNEF Paris IV t'informe

- Par affichage: En Sorbonne, nous avons un panneau vitré officiel galerie Gerson, régulièrement actualisé. La porte de notre local, au 18, et sa fenêtre (qui donne sur la rue Champollion, à droite en descendant vers le Boul'Mich') nous servent de panneaux officieux.
- A Clignancourt, il y a des panneaux aux étages, et un au centre du hall (partagé avec d'autres organisations).
- Trait d'Union: en quatre pages, ce qu'il faut savoir sur l'actualité universitaire, les réunions des conseils, la vie à Paris IV. Il est distribué sur les différents sites. Tu peux aussi t'y abonner gratuitement, ou passer le prendre au local.
- Par des tracts, chaque fois que les événements l'exigent.

Nos movens d'action sont :

page 7

- Nos élus dans les différents conseils (voir Le Fonctionnement de l'Université.). Même si cela n'a rien, absolument rien, à voir avec une gestion démocratique ou une quelconque « citoyenneté étudiante », ils sont un intermédiaire utile avec les profs et l'administration, et une source indispensable d'informations.
- Notre appartenance à une organisation nationale nous permet d'échanger des informations d'une Fac à l'autre, d'avoir des moyens de pression au niveau national, de pouvoir peser sur le gouvernement.
- efficace de l'UNEF Paris IV, ce sont les étudiants de Paris IV. C'est leur mobilisation qui peut améliorer leur situation. Notre syndicat ne peut et ne veut exister que comme un outil au service de cette mobilisation.

L'UNEF est au service de tous les étudiants. Quand l'un d'entre eux demande notre aide, nous ne mettons jamais comme condition qu'il adhère et paie sa cotisation. Alors pourquoi adhérer?

Parce que plus un syndicat a d'adhérents, plus il est efficace, et qu'il est de ton intérêt que l'UNEF soit efficace.

l'UNEF ne peut exister s'il n'y a pas des étudiants pour lui consacrer un peu de temps et / ou un peu d'argent. Les tracts et les journaux ne se rédigent, ne s'impriment et ne se distribuent pas tout seuls, le local syndical n'est utile que si des permanences y sont tenues...

Tu n'as peut-être pas beaucoup de temps ou d'argent à consacrer au syndicat, mais toute aide sera la bienvenue: si chacun de ceux qui partagent les objectifs de l'UNEF lui consacraient dans l'année quelques francs ou quelques minutes, ce serait déjà beaucoup.

Acheter ce guide, le lire, l'utiliser, c'est un premier geste syndical. Pourquoi ne pas aller plus loin? En discuter avec les militants de l'UNEF pour nous aider à l'améliorer l'an prochain, aider le syndicat d'une façon ou d'une autre, penser à adhérer.

Les autres

Il y a d'autres organisations étudiantes à Paris IV. Vous vous en apercevrez au moins au moment des élections.

- fraction la plus à droite du R.P.R. Elle fait surtout les campagnes électorales du R.P.R. Quand elle parle de l'Université, c'est pour demander plus de sélection. Quant au travail proprement syndical, ne compte pas sur eux. Tu peux voter pour eux, mais il ne feront rien pour toi.
- ► Le RE, c'est la même chose, mais pour le FN. Inutile d'en dire plus sur son idéologie... A l'heure actuelle, il n'a aucun élu à Paris IV et y apparaît peu (çà n'a pas toujours été le cas: durant l'hiver 93/94, des commandos fascistes agressaient régulièrement nos militants).
- ➡ Il y a aussi des associations. corpos qui organisent des fêtes ou des voyages, ce qui est très bien. Il est moins bien que certaines se présentent aux élections quand elles n'ont pas la volonté, pas les moyens en tout cas, de défendre efficacement les étudiants. Les fédérations de corpos au niveau national, la FAGE et PDE, posent un problème plus grave: elles fédèrent des associations apolitiques, et leurs directions défendent des positions très à droite, souvent proches de l'UNI. Elles ne sont pas implantées à Paris IV, mais se présentent aux élections du CROUS.
- L'UNEF-ID a été fondée en 1980 par la fusion de divers groupes hostiles à l'UNEF. C'est un syndicat étudiant, avec lequel nous travaillons chaque fois que c'est possible, mais qui a connu ces dernières années une dérive inquiétante. Elle est de moins en moins présente sur les facs, et donne l'impression d'être surtout une machine à encaisser des cotisations en juillet et à gagner les élections l'hiver. Surtout, elle semble plus avoir le souci de se faire reconnaître par les gouvernements successifs comme leur seul interlocuteur que de défendre les étudiants. Nous n'avons touiours pas compris pourquoi elle a soutenu avec enthousiasme la scandaleuse réforme Bayrou, et continue à protester contre sa faible application à Paris IV

► Aperçu sur l'histoire de l'UNEF

L'UNEF est une très vieille dame: elle a fêté son 90e anniversaire en 1997. Elle a une très longue histoire.

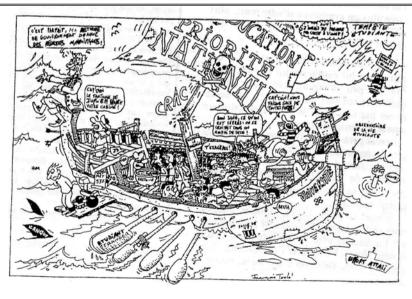
Jusqu'en 1945, rien à signaler: l'UNEF est une fédération de corpos qui organisent des fêtes, tiennent des salles de billard...

Ça commence à devenir intéressant juste après la Libération. Dans la lignée de la Résistance, la charte adoptée au congrès de Grenoble jette les bases de que pourrait être un syndicalisme étudiant. C'est encore très timide. Les étudiants sont encore une petite minorité de la jeunesse, et peu progressiste.

Ça change dix ans plus tard: au moment où l'Université commence à être plus ouverte socialement, l'UNEF se trouve confrontée au problème de la guerre d'Algérie. A partir de 1960, elle est en pointe dans la lutte pour la paix, et appelle les étudiants à refuser de partir en Algérie. En même temps, elle entame une réflexion sur l'Université et mène la contestation. C'est son heure de gloire, qui dure malheureusement peu. Minée par les divisions, l'UNEF s'essouffle. En mai 68, contrairement à sa légende, ce n'est plus qu'une coquille vide. Finalement, certains de ses militants décident de la transformer en « organisation politique de masse ».

C'est du refus de ce choix suicidaire qu'est venu le renouveau de l'UNEF. Des étudiants venus d'horizons différents (communistes, socialistes, chrétiens de gauche, principalement) décident de rénover une UNEF fidèle à la ligne syndicale: c'est chose faite, en deux étapes, en 1971 et 1975. Depuis cette date, l'UNEF est restée fidèle à ce qu'il y a eu de meilleur dans celles des années soixante: le travail pour la construction d'un véritable syndicalisme étudiant.

Si tu souhaites en savoir plus, nous ne saurions trop te conseiller l'excellent livre d'Alain Monchablon, *Histoire de l'UNEF* (jusqu'en 68), Paris (P.U.F), 1983, épuisé mais disponible dans toute bonne bibliothèque.



UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants

Première difficulté: s'inscrire à Paris IV

Les premières inscriptions en fac après le bac sont gérées au niveau de l'Île-de-France, par le tristement célèbre système RAVEL. En janvier, on fait une préinsciption par Minitel, en juillet, on est convoqué pour s'inscrire, en principe, du moins

Ce système a en effet fait la preuve de son incapacité à gérer le flux des arrivants. Des centaines de bacheliers restent sans fac, ou sont affectés dans une filière dont ils ne veulent pas.

Le cas le plus classique: la charmante machine ne sait pas qu'on peut avoir aussi son bac en province. Si tu es dans ce cas, elle n'enregistre pas ta demande.

Deuxième cas, encore plus incroyable : la pauvre bête a des moments de fatigue. Quand elle est surchargée, elle n'enregistre pas ce que tu tapes. Mais comme elle n'est pas contrariante, elle ne te dit rien. Et tu as la surprise de ne rien recevoir en septembre.

Troisième cas: les bacheliers des années précédentes. Rien à faire, RAVEL ne veut pas savoir que ca existe..

Enfin, on conseille souvent de mettre plusieurs voeux différents, sans dire que RAVEL ne tient pas compte de l'ordre dans lequel ils ont exprimés. Tu peux donc te retrouver dans une filière dont tu ne veux pas, que tu as mise en troisième voeu parce qu'il en fallait trois.

Dans tous ces cas, quand tu arrives à Paris IV pour demander à t'inscrire quand même, on te répond « C'est trop tard, revenez l'an prochain ». La seule chose prévue pour assurer le droit de tout bachelier à s'inscrire en fac prévu par la loi, c'est la fiche rectorale. Tu la retires vers le 15 juillet et tu finis par obtenir une place « dans la limite de celles disponibles », c'est à dire... n'importe où...

Autre possibilité: t'adresser à l'UNEF. Le président de l'Université a le pouvoir d'inscrire qui il veut à Paris IV. C'est avec lui que nous négocions.

page 9

Nous tenons des permanences en juillet et septembre pour recueillir les dossiers des étudiants sans fac et les lui présentons, en insistant sur le droit que devrait avoir tout bachelier de s'inscrire dans la filière de son choix. Il nous est arrivé de devoir envisager d'occuper une partie de la Sorbonne pour nous faire entendre.

Dans la majorité des cas, ça marche: 150 des étudiants de première année en 97/98 ont été inscrits par nous de cette façon.

Pour les réinscriptions d'une année sur l'autre, par le 36-15 Sorbonne, il n'y a en principe (touchons du bois!) pas de problème. Mais si on te refuse cette réinscription, n'hésite pas à t'adresser à l'UNEF.

L'UNEF demande: RAVEL au placard ! Cette affreuse machine a fait trop de mal. Elle doit être remplacé par un système plus efficace. Allègre ne peut continuer à nier les problèmes qu'elle provoque: la mauvaise foi doit avoir des limites.

L'UNEF a obtenu: chaque année, des dizaines d'étudiants victimes de RAVEL sont inscrit grâce à nous. En 1997, ils étaient 150. Nous sommes la seule organisation étudiante à pouvoir revendiquer un tel bilan.

L'UNEF peut t'aider: voir plus haut.

L'augmentation des droits d'inscription est un des (nombreux) aspects de la dégradation de la condition étudiante. En 1984, l'inscription coûtait 100 F, et la sécu était gratuite. Depuis, tous les ministres ont dit vouloir aider les étudiants, mais l'augmentation a été constante, sans qu'aucune justification en soit jamais donnée.

Ce qu'on ne sait pas assez: la loi Savary donne le droit à chaque étudiant de demander à être exonéré du paiement des droits d'inscription (les boursiers le sont automatiquement). Il faut écrire au président, en expliquant en quoi ta situation personnelle justifie une telle décision, pour lui demander le remboursement des droits que tu as payés en t'inscrivant. D'après la loi, dix pour cent du nombre total des étudiants peuvent être exonérés

L'UNEF demande: qu'on revienne à la situation de 1984 (droits limités, sécu gratuite). Que les étudiants soient informés des possibilités d'exonération.

L'UNEF a obtenu: l'an passé plusieurs dizaines d'étudiants ont été exonérés grâce à nous. En particulier, les 134 qui avaient fait une demande d'AIE l'ont été automatiquement, par décision du CA sur notre proposition.

L'UNEF peut t'aider : à rédiger ta demande d'exonération



UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat aui défend les étudiants

page 11

Le Guide de l'étudiant de Paris IV 98

Paris IV, c'est grand... (pour se repérer)

⇒ UFR de littérature française et comparée

Secrétariat en Sorbonne ; escalier C, 2e étage Tél. 01 40 46 26 43 et 44

Ouvert de 14h30 à 16h30 le lundi et mardi ; de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 le mercredi ; de 9h30 à 11h30 les jeudi et vendredi

Enseignements

1er cycle : CM en Sorbonne et TD à Malesherbes

2e et 3e cycles : CM et TD en Sorbonne

⇒ UFR de langue française

Secrétariat en Sorbonne, galerie Gerson, rez-de-chaussée escalier G

Tél. 01 40 46 25 20 ou 01 40 46 32 33 Ouvert de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi sauf jeudi après-midi

Enseignements

1er cycle : CM en Sorbonne et les TD au centre de Malesherbes

2e et 3e cycles : CM et TD en Sorbonne

⇒ UFR de Latin

Secrétariat en Sorbonne, escalier E, 3e étage

Tél. 01 40 46 26 40

Ouvert de 9 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

Enseignements

1er, 2e et 3e cycle : CM et TD ont lieu en Sorbonne

⇒ UFR de Grec

Secrétariat : 16 rue de la Sorbonne Tél. 01 40 46 27 46 ou 01 40 46 27 45

Enseignements

1er, 2e et 3e cycle : CM et TD en

Sorbonne

⇒ UFR de Philosophie

Secrétariat de 1er cycle : Clignancourt Secrétariat des 2e et 3e cycles : Sorbonne ; escalier E, 2e étage, bureau 210

Tél. 01 40 46 26 37

Ouvert de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi

Enseignements

1er cycle : CM et TD à Clignancourt 2e et 3e cycles : CM et TD en Sorbonne

⇒ UFR d'Histoire

Secrétariat de 1er cycle : Clignancourt

Tél. 01 49 25 86 25

Secrétariat des 2e et 3e cycles :

Sorbonne ; escalier E, 2e étage

Tél. 01 40 46 26 29

Ouverts de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 sauf les lundi et vendredi après midi

Enseignements

1er cycle : CM et TD à Clignancourt 2e et 3e cycles : CM et TD en Sorbonne

⇒ UFR de Géographie

Secrétariat : Institut de Géographie Tél. 01 44 32 14 36 ou 01 44 32 14 37 Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

Enseignements

1er cycle : Clignancourt

2e et 3e cycles : Institut de Géographie

⇒ UFR d'Art et d'Archéologie

Secrétariat : Michelet Tél. 01 53 73 71 44

Ouvert de 14h15 à 16h30 le mardi et de

9h30 à 12h du lundi au ieudi

Enseignements

1er, 2e et 3e cycle : CM et TD ont lieu à

Michelet

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter 18 rue de la Sorbonne, au fond à droite, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)

⇒ UFR d'Etudes anglaises et Nord-Américaines

Secrétariat de 1er cycle : Clignancourt Tél. 01 49 25 86 15

Secrétariat des 2e et 3e cycles : Sorbonne, escalier F, 3e étage

Tél. 01 40 46 25 98

Ouverts du lundi au jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 ; de 9h30 à 12h le vendredi

Enseignements

1er cycle : CM et TD à Clignancourt 2e et 3e cycles : CM et TD en Sorbonne

⇒ UFR d'Etudes Germaniques

Tous les secrétariats sont au Grand Palais

⇒ Secrétariat d'Allemand

1er cycle : bureau 23 ; Tél. 01 42 25 96 40, poste 120

Ouvert du lundi au jeudi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et le vendredi de 9h30 à 12h30

2e cycle : bureau 47, Tél. 01 42 25 96 40, poste 121

Ouvert de 9h30 à 12h et de 14h à 17h mardi et mercredi, de 9h30 à 12h le jeudi

⇒ Néerlandais et Scandinave

Secrétariat au bureau 24 ; Tél. 01 42 25 96 40, poste 127

1er, 2e et 3e cycle : CM et TD au Grand Palais

⇒ UFR d'Etudes Ibériques et Latin-Américaines

Secrétariat à l'Institut d'Etudes Ibériques

Tél. 01 40 51 25 12

Ouvert de 10h à 12h et de 14h à 17H du lundi au vendredi

Enseignements

ler cycle : CM et TD à Clignancourt 2e et 3e cycles : CM et TD à l'Institut d'Etudes Ibériques

⇒ UFR d'Italien et de Roumain

Secrétariat à Grand Palais 1er étage, bureau 25 Tél. 01 42 25 96 40 ; poste 132 Ouvert de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 du lundi au jeudi et de 9h30 à 13h le vendredi

Enseignements

1er, 2e et 3e cycles : CM et TD à Grand Palais

⇒ UFR d'Etudes slaves

Secrétariat à Grand Palais, Tél. 01 42 25 96 40 poste 128 Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

Enseignement

1er, 2e et 3e cycles : CM et TD au Grand Palais

⇒ UFR de Musique et de Musicologie

Secrétariat de 1er cycle : Clignancourt : Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h

Secrétariat des 2e et 3e cycles : Sorbonne, escalier G, 3e étage

Tél. 01 40 46 26 06, bureau 406

Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h

⇒ UFR Institut de recherches sur les civilisations de l'Occident Moderne (XIVe-XXe siècles)

Secrétariat des 3e cycle : Sorbonne ; Ouvert tous les jours de 9h à 17h sauf samedi

⇒ Département d'Education physique et sportive

15bis, rue Champollion 75005 Paris ; Tél. $01\ 40\ 46\ 27\ 23$

Modules libres ouverts aux DEUG et aux licence

Ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30

Bibliothèques

Les bibliothèques sont un élément indispensable et indissociable de la vie étudiante...(on ne peut pas acheter tous les livres! D'autant plus que les ouvrages spécifiques sont souvent édités en petit nombre et donc difficile à trouver...)

page 13

Mais encore faut-il savoir où sont les différentes bibliothèques de la Sorbonne. C'est pourquoi nous avons essayé d'en dresser une liste, qui, d'ailleurs n'est pas exhaustive.

Les bibliothèques générales

La grande Bibliothèque universitaire (BU) de la Sorbonne se trouve dans le hall des Amphis. Ouverte en semaine de 9h30 à 19h (18h le samedi). Sauf le jeudi matin où la BU est ouverte à partir de 11h. C'est de loin la plus complète, surtout pour les ouvrages anciens (depuis une vingtaine d'années, il y a moins de crédits pour acheter des livres!). Mais ses locaux et les effectifs de son personnel sont dramatiquement insuffisants, faute de budget.

La solution que l'administration a trouvé pour répondre à la surpopulation étudiante a été d'en interdire l'accès aux étudiants de premier cycle...

Il leur reste donc les bibliothèques de sites (Clignancourt, Malesherbes ou Grand Palais selon les filières). Leurs fonds sont très insuffisants: elles ont été conçues pour éviter aux étudiants de se déplacer jusqu'à la Sorbonne quand ils y avaient accès, et ne peuvent remplacer la BU. Il n'y a donc que quelques ouvrages de base. Depuis 95, des efforts ont été faits pour améliorer leurs fonds mais ces efforts restent très insuffisants.

La bibliothèque de Clignancourt. Spécialisée en histoire,

géographie, philosophie et langues étrangères. Elle est assez bruyante, et contient surtout des ouvrages de base et des manuels. Il est possible d'y emprunter des livres.

La bibliothèque de l'institut de géographie. 191 rue Saint Jacques 75005

La bibliothèque de Grand Palais pour les langues.

La bibliothèque de Malesherbes, au sous sol, ouverte de 10 h à 18 h, calme, spacieuse, mais incomplète.

La bibliothèque de Michelet pour les historiens de l'art.

Une solution pour compléter ses recherches : sortir de Paris IV

la bibliothèque Sainte Geneviève, 10 place du Panthéon. Ouverte de 10h à 21h du lundi au samedi (20h pendant les vacances), bien fournie, même si le fonds a vieilli... Depuis la fermeture de la BU de la Sorbonne aux étudiants de premier cycle, elle est de plus en plus fréquentée et les files d'attente peuvent être très longues... En effet, cette bibliothèque est ouverte à tout les bacheliers.

La bibliothèque Georges Pompidou. Bien fournie, ouverte le dimanche. Mais gare aux files d'attente,.

La bibliothèque nationale (B.N.) François Mitterand, quai François Mauriac, 75006. M°Quai de la Gare, éloignée de la Sorbonne, mais très agréable car elle dispose de salles spacieuses et de beaucoup de livres et de CDRoms en accès direct.

La bibliothèque Doucet, 2/4 rue Vivienne, 75002. Cette bibliothèque, spécialisée en histoire de l'art, est située directement dans le rayon des périodiques de la B.N. Elle est normalement ouverte aux étudiants à partir la maîtrise, mais on peut y avoir accès si l'on recherche un ouvrage précis, et si l'on est motivé.

La bibliothèque américaine, 10 rue du Général Camou, 75007 (plus

particulièrement sur les sujets de civilisation et de littérature américaine).

Institut du Monde Arabe, 23 quai saint Bernard. Très agréable pour travailler.

Bibliothèque du British Council, 9 rue Constantine 75007, pour tout ce qui concerne l'histoire et la civilisation britannique.

Goethe Institute, 17 avenue d'Iena, 75016, Civilisation et littérature allemande.

▶ Des bibliothèques plus spécifiques existent en Sorbonne

Elles peuvent être utiles et sont assez nombreuses. On en trouve dans presque tous les UFR ou instituts... Elles sont malheureusement, pour la plupart, réservées aux étudiants de deuxième ou troisième cycle...

- ◆ Bibliothèque d'Épigraphie : 16 rue de la Sorbonne, rez de chaussée, le mercredi après-midi, ouverte à tous, mais les ouvrages sont très spécifiques...
- ♦ Bibliothèques Georges Ascoli et Paul Hazard, ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- ♦ Centre Glotz, 4e étage, ouverte de 9h ½ à 12h, et de 14h à 17h; ouverte à partir de la maîtrise, sous la recommandation du directeur de recherche. Elle contient de nombreux ouvrages de civilisations grecque et latine.
- ♦ Bibliothèque de l'UFR de Grec: 16, rue de la Sorbonne, 75005, 2e étage, ouverte de 14 h à 18h, ouverte à tous les étudiants.
- ♦ Bibliothèque Halphen, 3° étage, ouverte à partir de la maîtrise, sous la recommandation du directeur de

recherche ; elle contient de nombreux ouvrages de civilisation et d'histoire médiévale.

- ◆ Bibliothèque de l'UFR de Langue Française : accès limité aux étudiants de 3e cycle
- ◆ Bibliothèque de l'UFR de Latin : escalier E, 3e étage, dans le secrétariat.

Ouverte de 9h à 12h et de 14h à 17h, ouverte à tous les étudiants, de toutes filières, pourvu qu'ils aient besoin d'un ouvrage de littérature, de civilisation, ou de linguistique latine... Elle est équipée d'une photocopieuse.

- ◆ Bibliothèque de l'UFR de littérature Française et comparée : accès limitée aux étudiants de 2e et 3e cycles
- ♦ Bibliothèque études néohelléniques : 16 rue de la Sorbonne, 3e étage
- ♦ Bibliothèque de Papyrologie : Sorbonne, escalier B, 4e étage, toutes les après-midi, sauf le mercredi; ouverte à partir de la maîtrise. Outre les ouvrages de papyrologie, elle contient des rapports de fouilles et des ouvrages de civilisations.

Le fonctionnement de l'Université

La présence dans les conseil de l'Université est un élément important de notre travail syndical.

page 15

Leurs membres étudiants sont élus pour deux ans par l'ensemble des étudiants de l'Université, à la proportionnelle (au plus fort reste, précision pour les spécialistes).

Il y a deux erreurs à ne pas commettre les concernant.

La première consiste à considérer que l'Université est une sorte d'état gouverné démocratiquement, dont ils seraient le parlement. Ça n'a rien à voir: le seul point commun avec la démocratie parlementaire, c'est qu'il y a des élections.

D'abord, les étudiants sont très minoritaires dans ces conseils. Il est très rare que leur voix soient décisives.

Surtout, le pouvoir de décision des conseils est limité. Ils gèrent et répartissent entre les UFR le budget attribué par le ministère à Paris IV. Ils organisent les enseignements à Paris IV dans le cadre fixé par la loi.

Un exemple (presque au hasard): si les conseils de Paris IV avaient eu à voter sur l'application de la réforme Bayrou, le résultat ne faisait aucun doute. Les profs était contre, les élus UNEF aussi. Mais c'est le ministère qui décide. Si le CA refuse de voter le budget, le gouvernement peut l'imposer.

La deuxième erreur, c'est de considérer que ces conseils ne servent à rien (et qu'il est donc inutile de se déplacer pour voter UNEF). Ça n'a rien à voir avec la démocratie, mais ça peut être très utile, pourvu que les élus étudiants aient le souci de porter dans ces conseils les revendications et les problèmes des étudiants, et faire redescendre vers eux les informations sur ce qui s'y passe et ce qui s'y dit.

Evidemment, cela suppose des élus qui fassent l'effort de siéger à chaque conseil, et ne se fassent pas élire simplement pour faire joli, toucher des subventions ou s'afficher « premier syndicat étudiant de Paris IV ».

Un exemple (tout à fait au hasard): les étudiants étaient certes très minoritaires au dernier CA de l'année 1997 (d'autant plus que tous les élus autres que ceux de l'UNEF n'avaient pas jugé utile d'y venir). Mais notre présence a permis d'obtenir la dispense de droits d'inscription pour tous les étudiants ayant fait une demande d'AIE (Aide Individuelle Exceptionnelle).

- Il y a trois conseils centraux:
- 1) Le Conseil d'Administration (CA) est le seul qui ait un pouvoir de décision. Il vote le budget. les propositions présentées par les autres conseils. Il compte 60 membres: 26 enseignants, 6 membres du personnel non enseignant, 16 personnalités extérieures. 12 étudiants.

L'UNEF y a trois

- 2) Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire débat et propose au CA tout ce qui concerne ces domaines. C'est donc le plus important pour nous, d'autant plus que sa composition (20 membres seulement, 8 enseignants, 2 membres du personnel non enseignant, 2 personnalités extérieures, 8 étudiants) rend la discussion beaucoup plus facile qu'au CA. L'UNEF y a trois élus.
- 3) Le Conseil Scientifique débat et propose au CA sur ce qui concerne la politique de recherche de Paris IV. Il a 40 membres: 28 enseignants, 4 membres du personnel non enseignant, 4 personnalités extérieures, 4 étudiants de troisième cycle, les seuls à être directement concernés par cette politique. L'UNEF y a un élu.

Oui commande à Paris IV ?

Le président l'Université est élu parmi les professeurs, pour cinq ans, par les membres des trois conseils réunis. Il a des pouvoirs très importants. En particulier, il peut régler, s'il le veut, presque tous les problèmes individuels auxquels nous sommes confrontés. C'est pourquoi c'est un interlocuteur essentiel pour l'UNEF. C'est depuis mai dernier Monsieur Georges Molinié, ancien directeur de l'UFR de Langue Française.

Il y a trois vice-présidents, chacun élu par un conseil pour deux ans, ceux du CA et du CS parmi les profs, celui du CEVU parmi les étudiants. Ce viceprésident étudiant (VPE) de la Fac n'a pas de pouvoir, mais est l'interlocuteur privilégié du président. Depuis cinq ans, ce poste a toujours été occupé par l'UNEF. C'est pour nous un atout certain. C'est la reconnaissance par les membres du CEVU du sérieux et de la continuité de notre travail syndical. C'est aussi la preuve que, même à Paris IV, être un syndicat revendicatif n'est pas un handicap.

Qu'est-ce qu'une UFR?

L'Université est formée de 14 UFR (Unité de Formation et de Recherche). Une UFR correspond à une matière enseignée, c'est-à-dire à peu près à une filière. Mais à peu près seulement: la répartition à Paris IV est faite pour convenir aux profs, pas pour simplifier la vie aux étudiants.

Le record est détenu par les étudiants de Lettres Classiques, qui dépendent de quatre UFR différents: Latin, Grec, Langue française, Littérature française! Mais la plupart d'entre nous, avec le jeu des options, dépendent de tel UFR pour certains cours, de tel autre pour d'autres. Comme il n'y a aucune coordination, les horaires peuvent être incompatibles.

Chaque UFR a un secrétariat. C'est là qu'il faut t'adresser pour la plupart des problèmes concrets que tu peux avoir. Suivant les UFR, on y est plus ou moins bien reçu, et il est plus ou moins facile d'obtenir ce qu'on demande.

Chaque UFR est dotée d'un conseil d'UFR, qui comprend, comme les conseils centraux, des enseignants, des membres du personnel non enseignant,, des personnalités extérieures. Ce conseil n'a pas beaucoup de pouvoir, mais c'est lui qui gère les enseignements de l'UFR dans leur détail, les bibliothèques, et c'est surtout un bon endroit (meilleur que les conseils centraux) pour se faire entendre des profs. C'est pourquoi l'UNEF Paris IV (à la différence d'autres organisations) accorde une grande importance à ces conseils.

Le conseil élit le directeur d'UFR parmi les professeurs.

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants

page 17

Le Guide de l'étudiant de Paris IV 98

Au commencement est le DEUG!

Tous les cursus de Paris IV commencent par deux années de DEUG. Ce premier titre universitaire après le bac a une importance capitale. Ce sont deux ans d'initiation à l'enseignement supérieur. Après le lycée, on découvre quelque chose de totalement différent dans l'organisation, dans le type d'enseignements et d'exigences.

Ce doit être aussi deux années de spécialisation dans la discipline que tu as choisi. C'est le changement majeur: en Terminale, on étudie toutes les disciplines, dans des proportions qui varient suivant les séries, mais qui restent à peu près égales. À l'entrée en Fac, il s'agit de choisir celle dans laquelle on souhaite se spécialiser pour plusieurs années (voire pour la vie...) car on ne peut pas tout étudier à la fois.

C'est pourquoi l'UNEF refuse que les DEUG deviennent des fourre-tout où on effleurerait toutes les disciplines sans en approfondir aucune. Tel était le sens de la réforme Bayrou. À Paris IV, comme dans de nombreuses facs, nous avons réussi à empêcher son application, en informant et en mobilisant les étudiants, en discutant avec les profs, en pesant dans les conseils. Mais la menace demeure: le rapport Attali pousse dans le même sens. Il faut donc que les étudiants restent mobilisés pour refuser une pluridisciplinarité bidon qui remettrait en cause le contenu scientifique des études de premier cycle: à prétendre tout faire, on finit par ne rien faire du tout.

Quelques conseils pratiques:

Dans presque toutes les filières (même en langues pour les traductions), la première chose qu'on te demande, c'est de t'exprimer par écrit en français. Il faut savoir qu'une des choses que tous les enseignants sanctionnent le plus dans les dissert, commentaires et versions, ce sont les fautes de français (surtout) et d'orthographe. Une copie en français correct, c'est la certitude d'une note minimum. Une copie où il y trop de fautes pour le goût du correcteur, même avec de connaissances. beaucoup atteindra très difficilement la moyenne. Alors, fais-y attention. Si tu as des difficultés de ce côté-là. essaie de t'améliorer.

Si tu as la chance de pouvoir être en contrôle continu dans tous les modules, tu auras un nombre assez important d'exposés à faire dans l'année. Fais attention à bien les répartir: deux exposés la même semaine, c'est horrible! Ce n'est pas si évident: en général, la répartition des exposés dans chaque TD se fait dans une noire pagaille.

Essaie aussi de bien choisir ton premier exposé, dans une des matières où tu te sens le plus à l'aise.

Le DEUG fonctionne aussi comme un barrage. Tu n'as pas le droit de t'inscrire plus de trois fois, c'est-à-dire de redoubler plus d'une fois, à moins d'obtenir une dérogation accordée par le directeur de l'UFR.

L'UNEF peut t'aider : à présenter ta demande, à trouver et à mettre en valeur les arguments justifiant que tu aies besoin d'une année de plus.

L'UNEF demande: plus de souplesse et de transparence dans l'attribution et le refus de ces dérogations. On a trop souvent l'impression d'un règne de l'arbitraire.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter 18 rue de la Sorbonne, au fond à droite, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur) Le DEUG comporte une douzaine de modules fonctionnant de manière autonome, une partie dans la discipline principale, une partie dans d'autres disciplines. Suivant les filières, certains modules sont obligatoires pour tous les étudiants, certains sont choisis entre plusieurs.

Il y a deux formes d'enseignement:

Le cours magistral (CM), en principe fait par le professeur responsable du module, en amphi, pour tous les étudiants du module à la fois, traite de façon systématique la plus grande partie du programme.

Les travaux dirigés (TD), assurés par les maîtres de conférence ou des chargés de TD, en petits groupes (ou qui devraient l'être!). Le plus souvent, un étudiant fait un exposé (dont la note compte dans sa moyenne de fin d'année) qui est ensuite corrigé par l'enseignant: c'est la meilleure façon de se préparer aux examens. En CM, tu apprends des choses sur le programme, en TD, tu vois ce que les profs attendent de toi. Mais c'est aussi un complément au CM: avec les exposés ou les exercices, on étudie des exemples plus précis, qui peuvent ensuite servir à illustrer les copies d'écrit.

Le contrôle des connaissances se fait de manière autonome dans chaque module.

Ensuite est faite la moyenne des notes obtenues à chacun des modules de l'année: c'est ce qu'on appelle la compensation. Si tu as au moins 10, tu as ton année.

Mais dans le cas contraire, tu gardes les modules où tu avais au moins 10: c'est le principe de capitalisation, que les récentes réformes voulaient remettre en cause et que nous avons réussi à défendre: un module obtenu l'est définitivement quels que soient les résultats aux autres.

Autre principe maintenu grâce à notre action, le passage conditionnel: même si tu n'as pas la moyenne générale, s'il ne te manque que 2 modules de l'année, tu peux passer en année supérieure, mais tu devras repasser les modules qui te manquent.

L'UNEF a obtenu: le maintien de la capitalisation et du passage conditionnel.

L'UNEF demande: une clarification d'un système qui devient de plus en plus compliqué. L'année dernière, notre intervention a permis le règlement de nombreux cas individuels.

L'UNEF peut t'aider: dans ce véritable maquis, tu peux te retrouver dans une situation aberrante, victime d'un défaut du système. Nous pouvons t'aider à présenter une demande de dérogation, et l'appuyer auprès du directeur d'UFR ou du président de l'Université.

Contrôle continu (CC) ou examen terminal (CT)?

En DEUG et Licence, lors de l'inscription pédagogique, il faut choisir entre ces deux possibilités, pour chaque module.

Si tu peux aller régulièrement en cours ou en TD, le CC est la meilleure solution. On fait la moyenne entre les notes obtenues en TD, la note d'un examen partiel qu'on passe en milieu d'année et celle de l'examen final.

En CT, on passe simplement un écrit et un oral en juin, ce qui est plus hasardeux, et ne donne pas la possibilité de s'entraîner durant l'année. Si tu dois faire ce choix, nous te conseillons d'essayer d'assister aux cours et à certains TD, et de voir le prof ou un maître de conférence en début d'année pour lui expliquer pourquoi tu ne peux pas être en CC et lui demander des conseils (livres à lire...).

Le CC est presque toujours un avantage. Cependant, si on commence l'année par une très mauvaise note, il devient un handicap et il faut essayer de passer en CT. Ce n'est pas toujours possible: c'est plus ou moins autorisé suivant les UFR et suivant les profs (ce que nous jugeons, bien sûr, anormal). Il faut alors négocier ton changement avec ton secrétariat d'UFR et avec ton chargé de TD.

Il est d'autant plus anormal que, dans certaines filières (Histoire par exemple), les notes de TD sont obligatoirement gardées même pour la session de septembre. Cela doit cesser.

L'UNEF demande: que tout étudiant puisse passer de contrôle continu à examen terminal à tout moment de l'année s'il y a intérêt. Le CC doit servir à aider les étudiants à réussir (c'est vrai dans presque tous les cas) non à les couler.

L'UNEF peut t'aider: si tu veux changer de régime, nous pouvons te conseiller.

TD SURCHARGES: UN PROBLEME RECURRENT À PARIS IV

page 19

L'intérêt théorique d'un TD, c'est d'être en petit groupe avec un enseignant. C'est hélas de moins en moins le cas. En raison du manque d'enseignants, de nombreux groupes comptent beaucoup trop d'étudiants. Il est alors plus difficile de discuter avec les profs: le TD tourne au cours magistral. On consacre moins de temps à chaque exposé ou exercice. Il est impossible, faute de place, quand on a raté son exposé de demander à en faire un deuxième, et on traîne toute l'année une mauvaise note.

L'UNEF demande: des groupes de 25 étudiants. Nous en sommes loin. Cela dépend essentiellement du gouvernement, qui ne crée pas assez de postes, et sur lequel l'ensemble des étudiants doit faire pression. Mais il y a des (petites) marges de manœuvre au niveau de l'Université, qui peut embaucher plus de vacataires.

L'UNEF peut t'aider: Quand un groupe est scandaleusement surchargé, nous pouvons agir pour obtenir son dédoublement. Encore faut-il que nous soyons au courant, et puissions présenter une revendication précise, en nous appuyant sur une mobilisation des étudiants concernés. Si tu es dans un groupe surchargé, viens nous trouver et nous verrons ensemble ce que nous pouvons faire (pétition, lettre au directeur d'UFR...). Sur ce type de question, nous sommes sûrs d'avoir le soutien du prof concerné!

Vous avez dit méthodologie?

Cela fait très longtemps qu'on l'entend. La réussite, ce n'est pas une question de travail, de connaissances, de réflexion sur ces connaissances, mais de "méthode". Quelle est cette méthode? Mystère, personne ne l'a jamais rencontrée, mais Bayrou a voulu créer des cours spéciaux pour nous l'enseigner, hors de tout contenu scientifique: c'est la "méthodologie".

L'UNEF a dénoncé cette imposture. Il nous semble évident que c'est en faisant des dissert., des commentaires, des versions..., à partir des connaissances qu'on acquiert dans chaque matière, qu'on apprend à les réussir, pas en attendant de cours spécifique une "méthode" miracle.

L'UNEF a obtenu: à Paris IV, on a bien créé quelques cours appelés "méthodologie", mais leur contenu ne diffère guère des autres. Contrairement à d'autres; nous trouvons ça heureux. Ceux qui réclament une véritable méthodologie sont incapables de dire en quoi elle consisterait.

L'UNEF demande: qu'on cesse d'essayer de nous faire croire qu'il y a une méthode miracle et de faire semblant de vouloir nous l'enseigner. La véritable "méthodologie", c'est les TD. Permettre aux étudiants d'y assister (ce qui suppose qu'ils ne soient pas obligés de se salarier), et dans de bonnes conditions (des groupes de taille normale), les aiderait plus à réussir!

L'UNEF peut t'aider: Non, désolés, nous ne connaissons pas la méthode infaillible pour réussir. Demande plutôt à Bayrou et à ses supporters!

REORIENTATION: PIEGE À C...?

C'était la grande idée de la réforme Bayrou, poursuivie par Allègre. La cause du grand nombre d'échecs en DEUG, ce n'est pas le nombre insuffisant de TD, ce n'est pas l'obligation pour une part croissante des étudiants de travailler au lieu d'aller en cours, ce n'est pas l'insuffisance des bibliothèques, c'est... une mauvaise orientation. On a donc imposé au début du DEUG un semestre d'orientation, , soi disant pour permettre aux étudiants de réfléchir à la discipline qui leur conviendrait le mieux. L'UNEF a combattu cette réforme pour plusieurs raisons: mensonge sur les véritables problèmes, danger de sélection arbitraire (réorienter après quelques semaines en fac peut être un moyen de se débarrasser d'une partie des étudiants), perte de temps et de contenu scientifique des enseignements pour tout le monde.

Surtout, la réorientation augmente plutôt le risque d'échec. C'est ce que tu dois absolument savoir. Changer de filière au milieu de l'année, c'est reprendre presque à zéro, avec l'obligation d'arriver à la fin au même niveau que ceux qui ont fait toute l'année dans la même filière. Si tu as des difficultés dans la filière que tu as choisie, tu as presque à coup sûr intérêt à t'accrocher jusqu'à la fin de l'année, plutôt qu'essayer autre chose.

Si tu es vraiment sût de t'être trompé de filière, alors il faut saisir l'occasion qui t'es offerte. Mais tu dois savoir que ce sera plus difficile pour toi, contrairement à ce qu'en ont dit Bayrou, Allègre et tous ceux qui ont soutenu la réforme.

L'UNEF a obtenu: au niveau national, la réorientation ne peut pas être obligatoire. La commission peut te proposer, après le prétendu semestre d'orientation, de changer de filière, elle ne peut pas te l'imposer.

À Paris IV, l'application de la réforme a été minimale. On n'a que peu touché au contenu des enseignements du premier semestre. La plupart des profs, d'accord avec nos arguments sur les dangers de la réorientation, n'y poussent pas. Cependant, le test de fin de premier semestre existe.

L'UNEF demande: le maintien de la possibilité de changer de filière jusqu'en janvier, avec une information claire sur ce que cela implique en terme de difficultés et de travail supplémentaire.

La suppression du test d'orientation. Après quelques semaines seulement en Fac, ce ne peut être une épreuve sérieuse, jugeant du travail accompli. C'est au mieux du temps perdu, au pire un moyen de décourager des étudiants.

L'UNEF peut t'aider:

- Malgré tout, tu penses t'être trompé de filière et veux te réorienter. Au contraire, on te conseille une réorientation dont tu ne veux pas. N'hésite pas à venir en discuter avec nous.
- Tu as changé de filière en janvier mais tu as des problèmes d'inscription pédagogique. Les élus UNEF peuvent intervenir auprès des UFR concernés: contactenous.

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants

Deuxième et troisième cycle

L'année de Licence est organisée à peu près de la même façon que le DEUG, mais est très différente quant au contenu des enseignements. Après la phase d'initiation, il s'agit d'aborder un véritable travail universitaire. Les programmes sont plus resserrés: il ne s'agit pas de tout voir, mais de travailler à fond certaines questions pour acquérir et utiliser des méthodes. En général, les profs choisissent des sujets proches de leurs domaines de recherche, ceux qu'ils connaissent le mieux.

page 21

L'année de Maîtrise est, pour la plupart d'entre nous, celle qui laisse le meilleur souvenir. En effet, l'essentiel du travail ne consiste plus à apprendre des cours, mais à mener un travail personnel de recherche sur un sujet original pour rédiger un mémoire. Pour ceux qui souhaitent faire de la recherche leur métier, c'est une première initiation. Pour tous les autres, c'est une occasion de découvrir par une expérience personnelle comment s'élabore le savoir qui nous est enseigné.

Depuis quelques années, il y a une tendance du pouvoir à diminuer cet aspect original de l'année de Maîtrise en augmentant le nombre d'heures de cours obligatoires aux dépens du travail de recherche. Là encore, rien de grave à Paris IV: ces cours restent limités, le contrôle de l'assiduité et les examens sont surtout symboliques, l'essentiel pour avoir le diplôme restant l'appréciation portée sur le mémoire.

L'essentiel est donc le choix du sujet de ton mémoire, auquel tu vas consacrer une année de travail. Ce sujet t'est donné par ton directeur de Maîtrise, qui en prend la responsabilité. Le premier point est donc de le choisir parmi les

professeurs de ta filière. Il faut t'en préoccuper dès la fin de l'année de licence. Il y a plusieurs possibilités

- 1) Tu sais exactement quel sujet tu veux traiter. Il faut alors chercher quel est le prof le plus compétent pour te diriger sur ce sujet et en discuter avec lui.
- 2) Tu sais en gros ce qui t'intéresse, quelle période ou domaine, mais sans plus. C'est le cas le plus fréquent. Il faut donc choisir un directeur dont les préoccupations correspondent à ce que tu souhaites, et lui demander de te proposer un sujet.
- 3) Tu n'as aucune idée précise. Tout t'intéresse dans la discipline où tu fais ta licence. Cherche alors, parmi les profs que tu as eus en licence ou en DEUG, celui avec lequel tu as envie de travailler et demande lui un sujet.

L'UNEF peut t'aider: en tant que syndicat, non évidemment. Mais les plus anciens d'entre nous ont leur expérience personnelle de la question, qui peut t'être utile, sans compter celle des étudiants que nous avons eu l'occasion d'aider. De plus nous connaissons bien de nombreux profs, soit par nos études, soit par notre présence dans les conseils. N'hésite pas à nous demander notre avis, tout en sachant que, en fin de compte, ce sera à toi de choisir et que tu es le mieux placé pour le faire.

Si tu veux changer de fac et que ton transfert pose problème, nous pouvons faire intervenir nos camarades de la Fac où tu veux aller.

troisième cycle.

Tu peux faire un DESS, à Paris IV ou ailleurs. C'est une formation très spécialisée, de type professionnel, qui en principe débouche sur un emploi. Chaque DESS sélectionne sur dossier, sur ses propres critères: il ne suffit pas d'avoir sa Maîtrise.

Tu peux aussi entreprendre un travail de recherche, DEA (un an) puis doctorat (au moins trois ans, plus souvent cinq): il n'y a ni cours obligatoire, ni examen, il s'agit de rédiger une thèse sur un sujet que tu choisis et de la soutenir cycle, tu peux aussi poursuivre des études devant un jury. L'essentiel est de trouver le sujet, et un prof qui accepte de te diriger, et aussi de persévérer jusqu'à la soutenance. Pour financer ces années d'études supplémentaires, on peut obtenir allocation de recherche.

Ensuite, il y a deux types de éventuellement complétée par une charge de TD dans une fac (comme vacataire ou moniteur): c'est idéal, mais il v en a très peu, surtout dans les matières littéraires.

> Autre possibilité, le cas le plus fréquent: faire sa thèse tout en enseignant dans le secondaire, après avoir réussi le CAPES ou l'Agreg.

> Les débouchés sont faibles: chercheur ou enseignant dans le supérieur. C'est pourquoi il est conseillé de passer les concours du secondaire avant d'entreprendre sa thèse.

> Enfin, avec un diplôme de deuxième hors du système universitaire. Il y a beaucoup d'écoles (journalisme, en particulier) ou d'instituts qui recrutent à ce niveau, sur concours ou sur dossier.

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants

Enseignant, un métier qui se mérite la préparation aux concours

Enseigner, c'est le but de beaucoup d'entre nous en commençant des études dans une filière littéraire. C'est d'ailleurs le principal débouché de ces études. Ce n'est pas évident: il faut avoir au moins une licence, et réussir un concours de recrutement.

Le principe du concours, c'est que, au contraire de l'examen, le nombre de candidats qui vont réussir est fixé à l'avance. C'est le classement qui compte: il ne s'agit pas d'avoir la moyenne, mais d'être dans les premiers. C'est plus difficile: il y a un poste pour dix candidats en moyenne. L'avantage, c'est qu'un poste, c'est un emploi de fonctionnaire: une fois que tu as réussi le concours, après une année de stage, tu as un métier pour toute ta vie.

Tous ces concours sont organisés en deux parties. Tout le monde passe l'écrit. Ensuite, seule une partie des candidats (les "admissibles") est admise à passer l'oral (environ deux fois plus que de postes à pourvoir)

Pour le primaire, il y a un concours par département. Il faut avoir une Licence, n'importe laquelle. Les épreuves portent sur toutes les matières enseignées à l'école primaire, avec à la fois des questions de connaissance sur un programme niveau lycée à peu près et des questions pratiques (commenter des exemples de copies d'élèves). Si tu veux être prof d'école (le nouveau nom pour instituteur) attention à ne pas perdre tout à fait la main en maths et en sciences pendant tes études à Paris IV!

page 23

Il n'y a pas de préparation à ces concours à Paris IV. Tu peux soit les passer en candidat libre, soit t'inscrire à l'IUFM (qui sélectionne sur dossier), mais ce n'est pas obligatoire

Pour le secondaire, il y a deux concours nationaux différents.

Le CAPES est ouvert aux titulaires d'une licence. Cependant, la plupart des candidats ont fait une maîtrise (si tu en as la possibilité, c'est mieux).

Pour l'Agrégation, la maîtrise est obligatoire. Les épreuves sont plus nombreuses, plus longues et surtout il y a beaucoup moins de postes, ce qui rend le concours plus difficile. L'avantage d'être agrégé est double: dans le secondaire, on est payé un peu plus pour un service moins lourd (15 heures par semaine au lieu de 18); d'autre part, c'est à peu près indispensable pour pouvoir enseigner dans le supérieur.

Pour l'Agreg, il y a un programme précis, qu'il faut travailler à fond, et également des épreuves programme. Au CAPES, il n'y a pas de programme, sauf en Histoire et Géographie, où il est le même qu'à l'Agreg. On a donc intérêt à préparer les deux concours à la fois.

Depuis 1992, il y a une épreuve spécifique à l'oral du CAPES dite "professionnelle" ou "sur dossier". Il s'agit théoriquement de préparer à l'aspect pratique du métier de prof. Malheureusement, si tout le monde parle de "pédagogie", personne n'a jamais trouvé comment elle s'enseignait, et ce que pouvait être une telle épreuve. C'est donc une épreuve-piège pour la plupart des candidats, et de l'aveu même de certains membres des jurys, souvent un jeu de hasard. Mieux vaut assurer aux autres épreuves!

d'avoir des cours supplémentaires (pas forcément meilleurs que ceux de la Sorbonne, mais qui s'v ajoutent), et. surtout, des exercices écrits et oraux en plus grand nombre. Les dossiers sont à retirer au printemps auprès de la scolarité de ces deux écoles..

Préparer les concours à Paris IV, c'est avantageux en raison de la qualité et du grand nombre des cours. Nos profs sont suffisamment nombreux pour que toutes les spécialités soient représentées. De plus, pour l'histoire et la philo, nous avons l'avantage de pouvoir suivre aussi les cours de Paris I, qui ont également lieu en Sorbonne.

C'est pourquoi notre université a les meilleurs résultats aux concours, en partie parce que de nombreux étudiants de province viennent à Paris IV pour les préparer. en raison de sa réputation.

Mais les conditions matérielles ne correspondent pas, loin de là: bibliothèques insuffisantes, ou d'accès difficile, amphis surchargés, écrits et oraux d'entraînement en nombre insuffisants, et souvent dans des conditions qui n'ont rien à voir avec celles du

L'UNEF demande: que Paris IV fasse pour la préparation aux concours un effort correspondant à l'importance qu'ils ont pour ses étudiants. Pour préparer l'écrit, de véritables concours blancs, dans des conditions correspondant à celles du concours. Pour l'oral, des colles en nombre suffisant.

De véritables TD: à 250 dans un amphi, il n'y a guère de différence avec un cours magistral.

L'UNEF a obtenu: un certain nombre d'améliorations, en particulier la réouverture aux cours du grand amphi.



UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants page 25 Le Guide de l'étudiant de Paris IV 98

Menace sur les concours... et sur l'enseignement secondaire

Les concours, c'est difficile. C'est même de plus en plus difficile, grâce à Messieurs Allègre et Bayrou, qui sont d'accord sur ce point comme sur beaucoup d'autres.

En deux ans, le nombre de postes offerts a baissé de 30 %. Bayrou et Allègre sont d'accord pour penser qu'il y a trop de profs dans les lycées et collèges! Ce n'est pas l'impression qu'a donnée le mouvement de Seine Saint Denis.

L'UNEF a réagi. Voici un des textes qu'elle a publié dans Trait d'Union:

des postes mis au CAPES et à l'AGREG est une agression contre l'ensemble des étudiants.

Ceux qui présentent cette année les concours apprennent à quelques semaines des écrits que ce sera plus difficile que prévu, et que deux milles candidats de plus resteront sans poste.

Ceux qui, en DEUG, Licence ou Maîtrise, se destinaient à l'enseignement secondaire voient ce proiet remis en cause par cette baisse continue. Ceux qui ont d'autres projets sont indirectement concernés: moins de postes de profs, c'est beaucoup plus de pression sur tous les autres débouchés.

Ceux qui ont déià réussi les concours voient leurs conditions de travail détériorées : moins de recrutement, c'est plus d'élèves par classe, moins de possibilités de dédoublements, moins d'options.

Et pourtant, qui peut dire qu'il y a trop de profs dans les lycées et collèges ? Sur l'autel de la rigueur budgétaire, M. Allègre ne sacrifie pas seulement l'avenir de milliers d'étudiants du second cycle: c'est la qualité de l'enseignement secondaire, condition de l'avenir de beaucoup plus encore, qui est en cause.

C'est pourquoi c'est l'ensemble des étudiants et des enseignants qui doivent se

« La poursuite de la baisse du nombre mobiliser pour imposer un changement de logique. Les besoins n'ont pas changé depuis 1996: le nombre de postes aux concours aurait dû au minimum rester le même.

> C'est pourquoi l'UNEF considère cette lutte comme prioritaire. Elle avait été à l'origine, l'an passé, de l'appel unitaire qui avait permis une manifestation de 1500 étudiants. Nous déplorons que la passivité d'autres organisations étudiantes et enseignantes ait empêché cette année une réaction unitaire.

> Pour notre part, nous avions pris position clairement bien avant la publication du nombre de postes: le collectif national de l'UNEF, sur proposition de l'UNEF Paris IV, avait exigé d'Allègre un nombre de postes au moins égal à celui de 1996. Nous avons travaillé depuis à informer et mobiliser les étudiants: notre pétition a à ce jour recueilli plus de 300 signatures.

> Evidemment, ce n'est pas suffisant, même si c'est par là qu'il fallait commencer. Nous sommes donc déterminés à continuer ce combat jusqu'à ce que le nombre de postes revienne à son niveau normal, aux côtés de tous ceux parmi vous qui voudront se mobiliser. avec les moyens qu'ils décideront ensemble de prendre. »

Cette lutte doit continuer. Deux fois, le ministre nous a surpris en publiant un nombre de postes en baisse à quelques semaines des épreuves. Nous sommes décidés à ne plus nous laisser faire. C'est pourquoi la mobilisation pour que le nombre de postes revienne au niveau normal en 1999 doit commencer dès maintenant et se poursuivre à la rentrée

L'UNEF Paris IV lance donc la campagne « Ecrivez à votre député ». Puisqu'Allègre refuse de nous entendre, c'est sur les parlementaires qu'il faut faire pression. Nous demandons don à tous ceux qui se sentent concernés par ce problème de prendre la plume. Ci dessous, un modèle de lettre dont tu peux t'inspirer pour écrire soit au député de ta circonscription, soit à tous les députés de la majorité de ton département (Assemblée nationale, 126 rue de l'Université, 75007 PARIS).

Monsieur le Député.

Je suis étudiant(e) à Paris IV en *année*, *filière* et envisage de préparer le CAPES de, l'Agrégation de / et prépare cette année le CAPES de, l'Agrégation de

Je souhaiterais, par cette lettre, attirer votre attention sur la baisse continue du nombre de postes mis aux concours du CAPES et de l'Agrégation.

En janvier 1997, M. Bayrou avait provoqué la surprise et la colère des étudiants et des enseignants en annonçant à quelques semaines des écrits une baisse moyenne de 20 % de leur nombre.

Le Parti Socialiste, qui est aujourd'hui le principal parti de la majorité, dans son programme pour les dernières élections, s'était engagé à revenir sur cette baisse et, plus généralement, à accorder la priorité à l'Education nationale.

Or, en février 1998, M. Allègre a publié un nombre de postes encore inférieur de 12% à celui de 1997. C'est un mauvais coup pour les candidats. C'est un très mauvais coup pour les lycéens présents et futurs: il ne semble pourtant pas qu'il y ait trop de professeurs en France.

Je me permets donc de vous demander d'agir pour que le gouvernement respecte ses engagements sur ce point, et que le nombre de postes mis aux concours en 1999 soit au moins égal à celui de 1996.

Baisse des postes aux concours: quelques exemples

	concours	1996	1997	1998	depuis 1996
Lettres class	CAPES	570	500	400	- 30 %
	Agrégation	115	100	80	- 30 %
Lettres mod.	CAPES	1800	1395	1200	- 34 %
	Agrégation	209	170	150	- 28 %
Histoire-Géo	CAPES	1320	1040	900	- 32 %
Histoire	Agrégation	171	138	139	- 19 %
Philosophie	CAPES	240	180	130	- 46 %
	Agrégation	88	73	60	- 32 %
Anglais	CAPES	2200	2000	1700	- 23 %
	Agrégation	484	427	400	- 18 %

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants

Rapport Attali: danger!

LE JENVICE PUBLIC NE RECORDINATALIA

Ce rapport, publié en mai dernier, avait été commandé par le gouvernement à M. Attali. Le sujet en était: comment adapter l'Université au nouveau contexte européen.

page 27

Une particularité: il a été élaboré sans aucune consultation réelle ni des étudiants, ni des enseignants. M. Attali n'est pas réputé avoir une très grande expérience de l'Université. Peu importe: ce Monsieur Je-sais-tout a jugé souverainement.

Il n'a pourtant pas fait preuve d'une grande imagination. De ce rapport, il ressort que la solution face au "nouveau" contexte, c'est de... poursuivre et intensifier la

politique menée par tous les gouvernements depuis des années, qui n'a fait qu'aggraver les problèmes, ce pourquoi nous n'avons cessé de la combattre.

De loi Devaquet (1986) en réforme Jospin (1992), de rapport Laurent (1994) et Fauroux (1996) en réforme Bayrou, nous connaissons la chanson: désengagement budgétaire

de l'État, diminution du contenu scientifique des enseignements (ça coûte cher et, de leur point de vue, ça ne sert à rien), aggravation de la sélections sociale, professionnalisation à courte vue qui veut mettre la fac aux mains du patronage, stages sous-payés à la place des études.

Seule la musique change un peu. Attali insiste sur la nécessité de rapprocher grandes écoles et universités. Ça a l'air d'une bonne idée, sympa, généreuse, anti-élitiste... Pas du tout. Il part d'un vieux préjugé: les écoles c'est bien, l'université c'est mal. Les rapprocher, ça veut dire obliger les facs à singer les grandes écoles. Ce n'est pas notre avis. Les écoles donnent une formation professionnelle, pour les meilleures de très haut niveau, l'Université une formation théorique: ce sont deux types d'enseignement supérieur différents, qu'il importe de

Ce rapport, publié en mai dernier, avait maintenir car chacune a sa valeur et son ommandé par le gouvernement à M. utilité.

Il faut se méfier d'un mirage dangereux: le succès des très grandes écoles (X, HEC...) tient d'abord à la sélection très dure à leur entrée, ensuite aux moyens consacrés à chaque étudiant. Si on suit Attali, on ne fera pas des facs autant de Polytechnique: on en fera des grandes écoles au rabais, ne donnant plus de formation théorique, mais pas non plus de formation professionnelle valable.

Autre idée qui semble neuve, le fameux "3-5-8" selon lequel devraient être

recomposés recomposés les cycles universitaires (trois ans d'initiation. deux découverte de la recherche. trois de recherche). C'est au mieux un gadget: cette foi dans la magie des chiffres laisse sceptique. C'est un gadget lourd de menaces pour la cohérence et le contenu de nos études: phase préliminaire étirée sur trois ans (Attali a déjà dit que ca

correspondrait eu DEUG que "beaucoup d'étudiants font déjà en trois ans. C'est ce qui s'appelle améliorer la qualité de nos études!), disparition de la spécificité de l'année de licence... Et bien Èvidemment, ces 3-5-8 seraient entrecoupés de nombreux stages en entreprise laissant peu de place aux études (donc il faudra 3 ans pour faire ce qu'on faisait en deux ans: c'est logique)

Bref, ce rapport (qui n'a pas force de loi, bien sûr, mais dont Allègre a déjà dit qu'il allait s'en inspirer) fait craindre une réforme aggravant encore la réforme Bayrou. Une bonne raison de te syndiquer à l'UNEF pour défendre la qualité de nos études et gagner les moyens d'étudier!

L'aide sociale ou comment financer ses études

☞ La Bourse d'Enseignement Supérieur (BES)

Accordée par le ministre de l'éducation nationale, c'est la plus importante des aides financières. Pour l'obtenir, trois conditions sont à satisfaire

- ★ Avoir moins de 26 ans.
- ★ Etre de nationalité française (possibilité de dérogation notamment pour les ressortissants de l'UE).
- ★ Répondre à des critères sociaux.

Avez-vous droit à une BES?

Pour apprécier la demande du candidat, il est tenu compte du revenu parental et de la situation familiale. Vos revenus personnels ne peuvent être

pris en compte que dans trois cas seulement:

- ★ Si vous êtes marié et votre conjoint salarié
- ★ Si vous avez fait pendant 2 ans une déclaration d'impôts distincte de vos parents
- ★ Si vous avez un ou plusieurs enfants à charge.

Formalités à accomplir

Le dossier est disponible mi-mars. Il est à remettre avant le 1er mai. On est en octobre ? Ou'à cela ne tienne ! Un arrangement est toujours possible, dans la mesure où votre situation le justifie : vous avez quitté un emploi à temps partiel pour

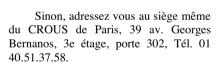
vous consacrer à vos études, vos parents ont perdu leur emploi... Au besoin forcez un peu la dose, mais n'inventez rien, car vos propos seront vérifiés.

N.B.: Le statut de boursier vous dispense d'acquitter les droits d'inscription et vous permet d'obtenir le remboursement de la sécurité sociale au mois de janvier sur présentation de votre avis d'attribution conditionnelle.

En cas de problème

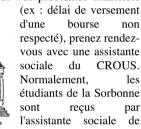
Pour tous vos problèmes financiers

non vous avec une assistante sociale du CROUS. les étudiants de la Sorbonne recus l'assistante sociale de Paris IV.



En cas de grave imprévu financier, l'assistante sociale peut vous proposer une aide du FSU (Fond de solidarité universitaire). Le CROUS dispose à ce titre d'une subvention annuelle. Les aides financières (dons, prêts sur bourses...) sont accordées après l'étude du dossier en sous-commission du CA du CROUS, sur critères sociaux et pédagogiques.

Enfin, si vous rencontrez certains problèmes administratifs avec le CROUS (retards de dossiers, malentendus...), n'hésitez pas à faire appel à l'UNEF Paris IV.



UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants

► Les autres aides

D'un montant de 7 000 à 10 000 F, les **prêts d'honneur** peuvent être accordés aux étudiants par le rectorat, sur critères sociaux et intellectuels. Ils sont sans intérêts et remboursables après dix ans.

- ★ 1ère session : dossier disponible en septembre pour remise en octobre.
- ★ 2ème session : dossier à remettre en ianvier.

Des bourses sont aussi distribuées par des organismes tels que l'AGIRCC (retraite complémentaire des cadres) : renseignez-vous.

Enfin, sachez que beaucoup de conseils généraux accordent aux étudiants de leur département des bourses ou des prêts d'honneur d'un montant en général modeste, sur critères sociaux. Renseignez-vous auprès de votre conseil général.

Service des bourses et prêts d'honneur du rectorat de Paris :

ouvert : lundi et jeudi matin 1, rue Victor Cousin, 75005 Paris Galerie Claude-Bernard 2ème porte à droite, 3ème étage.

Les petits boulots et les stages:

Les petits boulots

★ Le pionnicat. Il faut rappeler l'existence d'emplois de surveillants (pions) dans les collèges et lycées. Renseignez-vous au Rectorat, division des personnels enseignants, bureau personnels auxiliaires, 12-20 rue Curial 75019. Les recrutements ont lieu en janvier-février pour la rentrée suivante. Ces postes sont ouverts aux étudiants âgés de moins de 29 ans, et on ne peut pas dépasser 7 ans de pionnicat.

Le service des stages (voir dossier stages)

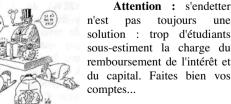
- ★ Il affiche régulièrement les offres d'emploi qui lui sont adressées par les entreprises et les administrations. Attention, ils ne sont pas toujours rémunérés. Gare aux arnaques...
- ★ Le Service des Emplois Temporaires du CROUS de Paris. En collaboration avec l'ANPE, il propose des emplois à temps partiel ou à plein temps, des gardes d'enfants à l'année, des chambres au pair.. dont la rémunération est au moins égale au SMIC.

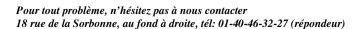
Il faut s'inscrire de 10 h à 11 h 45 le matin, du lundi au vendredi, au 39 avenue G. Bernanos, 3ème étage, sur présentation de : la carte d'étudiant, une justification de couverture sociale (Ex. carte d'assuré social), une photo d'identité récente.

► Les prêts bancaires

Ceux qui n'auraient pas trouvé leur compte dans les informations précédentes ont encore la possibilité d'un emprunt.

Attention: ils ne sont pas tous avantageux, et vous avez intérêt à comparer les conditions offertes par chaque établissement. D'autre part, certaines banques consentent des prêts importants même sans caution parentale.





La position de l'UNEF dans le débat sur l'aide sociale

Les orientations syndicales diffèrent entre l'UNEF et l'UNEF-Id ou SUD sur la question de l'aide sociale. Ce différend peut se résumer par le choix entre autonomie étudiante et justice sociale. Mais avant de développer la position de l'UNEF, quelques chiffres...

Les aides en direction des étudiants représentent, pour l'année 1997 près de 27 milliards: les bourses (6,3 milliards), les allocations de logement social (5 milliards), et les déductions fiscales pour enfant étudiant (9,3 milliards). Il faut souligner une hausse en volume de ces aides depuis 1988. Elles sont passées de 8,8 milliards en 1988 à 27 milliards en 1996. Mais n'oublions pas que le nombre d'étudiants a aussi augmenté.

L'aide sociale est gérée par deux organismes : les bourses par le ministère de l'Education Nationale, les demi-parts et l'ALS par les caisses d'allocations familiales. Du fait que les bourses entrent dans le budget du ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur, la hausse de celles ci entraîne la diminution du budget consacrée aux universités. La part de l'aide sociale représentait 17,5% en 1992, et 20% en 1996 du budget du ministère de l'Enseignement supérieur, qui est de 39 milliards en 1996.

Sur l'enveloppe générale de l'Etat, les prestations versées sous conditions de ressources ne représentent qu'une part minoritaire (aux alentours de 30%), de l'ensemble des aides. Une famille déclarant plus de 1 million de francs de revenus annuels peut recevoir pour son enfant étudiant une aide supérieure à une famille touchant le SMIC pour leur enfant, et près de deux fois supérieure à celle d'une famille déclarant un revenu de 140 000 francs. Cette situation découlant du fait que la demi-part fiscale permet aux familles aisées de réaliser des économies fiscales non négligeables.

largement supérieures en volume aux bourses sur critères sociaux...

Face à cette situation, où la précarisation étudiante est grandissante et où l'aide sociale étudiante est répartie de manière inégalitaire, deux problématiques s'affrontent : appliquer une stricte justice sociale, ou mettre en place l'autonomie, qui répondrait à la volonté d'émancipation étudiante. Ce qui passerait par la création d'une allocation d'autonomie qui ne serait pas attribuée sur critère sociaux.

Pour l'UNEF, ce qui crée l'autonomie étudiante, ce sont des conditions objectives de revenu, de logement, d'accès à la culture, etc. Or les conditions de l'autonomie existent pour les classes moyennes supérieures et supérieures : les étudiants venant de ces milieux reçoivent des revenus de leurs parents qui leur permettent de vivre hors du domicile familial et de subvenir à leurs besoins. Cette allocation d'autonomie est inutile pour ces foyers. C'est en développant l'aide aux foyers pauvres que les conditions d'une autonomie seront offertes à chaque étudiant.

Ouelques chiffres : 50% des étudiants de moins de 20 ans, 75% pour les plus de 24 ans, vivent hors du domicile familial, et recoivent une aide de leur famille, ou de l'Etat. Cette aide peut être insuffisante, car 40% des étudiants exercent une activité rémunérée (pour survivre ou pour de l'argent de poche) au cours de l'année universitaire. mais 60% n'en exercent pas. Lorsque de plus en plus d'étudiants se trouvent précarisés, la majorité des étudiants n'éprouvent pas le besoin d'une aide autre que celles de leur parents. L'autonomie étudiante ne se mettra en place que grâce à l'application d'une stricte iustice sociale assurant les conditions de cette autonomie.

Où trouver son casse-croûte?

☞ Les restaurants universitaires

page 31

Si vous avez faim et que vous n'avez pas peur de vous éloigner de votre centre, il existe plusieurs RU, avec des cafétérias pour vous détendre après déjeuner. Le prix du ticket est de 14,20F cette année. Ils sont en vente au guichet des restaurants aux heures des repas.

⊗ Le Rabelais, à coté de Clignancourt, ouvert de 11h30 à 14h30

⊗ Le Mabillon

3, rue Mabillon, 742 places. Ouvert de 11h30 à 14h (14h30 pour le self) et de 18h à 20h.

Plusieurs formules vous sont proposées dans ce doyen des RU: le 3ème étage, un RU normal, les deux premiers étages, meilleurs mais plus chers (plus on est pauvre, plus on monte, plus on mange mal!). Attention aux contrôles de cartes d'étudiants le soir. L'espace Mabillon (la cafétéria) est ouvert de 11h30 à 15h et de 18h à 21h. Vous pouvez y acheter un casse-croûte ou boire un café.

⊗ Assas

92, rue d'Assas, M° Port-Royal ou N-D-des Champs, 432 places. Ouvert de 11h30 à 15h30, la cafétéria de 7h30 à 18h15.

La nourriture y est bonne. Mais attention aux mauvaises rencontres sur le traiet!

⊗ Le Necker

156, rue de Vaugirard, M° Pasteur, 642 places. Ouvert de 11h30 à 13h45 et de 18h à 20h.

C'est le RU haut de gamme, sans doute le meilleur de Paris, mais avec de longues files d'attente à midi. Il offre une nourriture de rêve dans un cadre d'abri anti-atomique.

⊗ Grand-Palais

Cours la Reine (8°), M° Champs-Elysées, sauf vendredi, 408 places.

- Près de votre domicile, il existe peut-être un RU pour vous dépanner en soirée. Voici la liste des RU ouverts le soir, de 18h30 à 20h.
- **⊗ Bullier** 39, av G. Bernanos (5°), M° Port-Royal, 696 places.
- & Châtelet 10, rue J. Calvin (5ème), M° Censier-Daubenton, 509 places.
- **⊗ Cîteaux** 45, bd Diderot, M° Gare de Lyon, 464 places.

→ Et le week-end?

Le week-end, il y a toujours un RU ouvert pour vous. Pour le connaître, consultez les panneaux du CROUS. Cherchez bien il doit y en avoir dans chaque centre de Paris IV.

■ Les Cafétérias du CROUS

- ⊗ Clignancourt : seul lieu de convivialité de Clignancourt, la cafétéria du CROUS offre des en-cas et quelques plats chauds à des prix réduits.
- **Malesherbes**: a défaut de RU dans les environs, cette cafét peut dépanner pour le déjeuner.
- **Solution** Strand-Palais: une mini-cafét est à votre disposition.

Se loger à Paris...

Se loger décemment et au moindre domaine, pas de solution miracle.

☞ Le logement temporaire

besoin d'être dépannés, vous pouvez vous années. adresser:

- → Pendant l'été, aux résidences du CROUS, sans réservation (70 F la nuit):
- → Pendant l'année scolaire, dans un temporaire et dont la liste est disponible au CROUS.

☞ Le logement en résidence

On compte moins de 10 000 lits en région Ile-de-France pour plus de 500 000 étudiants.

Aucune Cité U n'a été construite depuis 1971.

A Paris, le CROUS ne dispose que de 1494 lits, réservées aux étudiants avant déjà

accompli avec succès deux années d'études supérieures (avec dérogation les pour jeunes filles foyer au Pierre de Coubertin dans le 5ème

et dans les 46 chambres réservées aux couples sans enfant à Citeaux dans le 12ème et à Sarrailh dans le 5ème).

Les deux grandes Cités U de la coût à Paris relève de la gageure. En ce région parisienne sont celles de Nanterre (R.E.R. A) et d'Antony (R.E.R. B) avec plus de 1 500 chambres chacune. Ces deux cités sont assez anciennes, et en Si, pour quelques jours, vous avez cours de rénovation depuis quelques

> Dans tous les cas, la redevance se situe autour de 760 F pour 10 m²

Les dossiers sont à retirer au des fovers qui assurent l'accueil CROUS de Paris, Créteil ou Versailles (par correspondance contre une enveloppe 23 x 32 affranchie au tarif en vigueur) à partir du 15 janvier et doivent être déposés avant le 31 mars. Les critères d'admission sont la situation sociale des parents et l'éloignement du domicile familial. La décision d'affectation est notifiée en juillet.

> La Cité Internationale du 19, bd Jourdan (14ème) est gérée par une fondation privée. Elle accueille 5 500 étudiants répartis dans 37 maisons. Les

prix, très variables, vont de 1500 à 3000 F. Même si la qualité des chambres varie d'une maison à l'autre, il s'agit du haut de gamme en matière de Cité Universitaire.

Le retrait des dossiers s'effectue en mars. L'admission.

qui se fait sur critère pédagogique, n'est possible qu'à partir du deuxième cycle.

Les foyers de jeunes sont très nombreux. Les services offerts, les ambiances entretenues et les

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants demandés sont très divers. Pour les moins sûrs, et par conséquent, surchargés de chers, il faut prévoir entre 1200 et 2000F, demandes. 1000F sans les repas. Des droits d'inscription sont possibles (200 F). La aux filles. Listes disponibles au CROUS ou au CIDI

page 33

☞ Le logement en ville

toutefois des périodes plus favorables sinon de préférence une agence affiliée à (janvier-mars) que d'autres (l'automne, où un organisme professionnel (FNAIM, les étudiants sont à la recherche d'une CNAB, SNPI). chambre de bonne pas chère et confortable au centre de Paris!).

☞ Où chercher?

- trouvent dans les journaux gratuits, dans pour augmenter les loyers. Certaines Le Figaro, France Soir (c'est bien la seule annonces proposent des chambres de 12 fois qu'on vous les conseillera!), et m² pour 3000 F par mois! Il ne faut surtout De Particulier à Particulier et La surtout pas les accepter. Cherchez donc Semaine Immobilière (tous les jeudis). Il entre 1 300 et 2000 F par mois pour importe de se procurer ces journaux dès obtenir un bon rapport qualité-prix leur parution et de prendre RDV (surface de 10 à 15 m²). immédiatement. Si vous tardez ne seraitce qu'une demi-journée, il est presque sûr (Allocation Logement à caractère Social) que tout sera loué quand vous arriverez.
- de listes n'hésitant pas à proposer les comme effet pervers des augmentations mêmes annonces sur trois serveurs de loyer de la part de certains différents. Si vous voulez tenter votre propriétaires voulant profiter de l'aubaine. chance, le serveur de la FNAIM (36 15 On constate des augmentations allant de FNAIM) est le plus sérieux. Mais vous 10 à 50% depuis 1992! devrez acquitter des frais d'agence (comme pour la plupart des annonces Minitel), dont le montant est précisé sur que le prix au m² augmente en proportion l'annonce.
- → Le CROUS sert d'intermédiaire l'appartement. entre propriétaires et étudiants (prix de 1500 à 3000F, s'adresser au service de logement, ouvert de 13h à 17h, ou Minitel, 3615 CROUS).
- → L'UNEL et l'OSE Point Logement (émanation de la mutuelle étudiante SMEREP) sont des services

→ Vous pouvez enfin avoir recours agences immobilières. plupart de ces fovers sont réservés aux commission est progressive et partagée entre locataires et propriétaires. Pour un bail de trois ans, la commission est d'environ 1000 F, plus une commis l'ordre de 3,5% du loyer pour chaque mois que Là, on entre dans la jungle. Il existe l'agence a passé à chercher. Choisissez

Les lovers

- → Les "chambres de bonnes" connaissent une véritable explosion de → Les petites annonces sur Paris se demandes et les propriétaires en profitent
- → L'apparition de l'ALS début 1992 a certes soulagé de nombreux → Le Minitel, certains marchands étudiants. Mais elle a aussi engendré
 - Attention! On notera cependant inverse de la taille de la chambre ou de

Pour toutes précisions sur les droits et obligations du locataire, des listes de foyers, etc... procurez-vous le Guide de l'Etudiant locataire à l'UNEL.

☞ Le B.A.- BA du locataire

→ La signature du bail

Il vous faudra d'abord signer un contrat de location (bail). Ce contrat écrit est obligatoire, sauf pour les locations de "loi de 1948". Le bail doit préciser la date de prise d'effet et la durée du bail, la désignation et la description du logement, le montant du loyer, ses modalités de paiement ainsi que ses règles de révisions éventuelles, le montant des charges et enfin le montant du dépôt de garantie.

Le bail signé entre le propriétaire et le locataire doit être de trois ans pour un appartement non meublé (sauf clause spéciale). Pour un meublé, il peut être renouvelé tous les ans.

Chaque page du bail doit être paraphée par le propriétaire et le locataire.

Le propriétaire peut réclamer des garanties financières de la part des futurs locataires. Il peut exiger des fiches de paye et avis d'imposition des personnes qui se portent garantes. Le propriétaire est en droit d'exiger un dépôt de garantie. Il n'est pas révisable en cours de bail ou lors d'un renouvellement. Ce dépôt ne peut dépasser le montant de deux mois de loyers principal (charges et taxes non comprises). Il doit être restitué au locataire dans un délai maximal de deux mois à compter de son départ. Le propriétaire ne peut pas conserver la caution à sa guise ni la placer sur un compte, ni exiger une remise en état du logement. Cependant, des déductions peuvent être faites s'il y a lieu, mais lors de la régularisation des charges (exigez dans ce cas les factures des travaux pour contester les sommes qui ne vous incombent pas).

Vous devez faire un état des lieux contradictoire en entrant et en sortant. C'est obligatoire. Il doit être annexé au bail. Vous devez y trouver, d'une manière détaillée, l'état du logement, pièce par pièce. Les éventuelles dégradations doivent y être précisées (moquette usée, peinture jaunie, lavabo ébréché...). N'oubliez rien, prenez votre temps, car en cas de litige il sera l'élément de référence.

Vous devez prendre une assurance. Tout locataire doit s'assurer pour les risques locatifs (dégâts des eaux, incendie, responsabilité civile). Toutes les assurances immobilières sont des assurances de dommages. Elles ont pour but de couvrir les conséquences d'un sinistre. Comparez les différentes assurances et mutuelles.

Le bailleur ne peut augmenter votre loyer à sa guise. Pendant la durée du bail, votre loyer ne peut varier que dans la limite de l'augmentation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Le bailleur doit justifier tous les ans des charges qu'il vous fait payer.

→ La résiliation du bail

Le locataire peut mettre fin au bail qui a été signé. Il doit informer le propriétaire par lettre recommandée (3 mois de délai sont nécessaires). La résiliation du contrat n'est de plein droit qu'en cas d'inexécution des obligations du locataire pour des motifs tels que le non-paiement du loyer, des charges, du dépôt de garantie, la non-souscription d'une assurance des risques locatifs.

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants

★ Deux ou trois choses importantes

page 35

Les impôts locaux ne concernent que les studios et appartements : leur montant varie selon les communes et la valeur locative. On peut s'en faire exonérer en arguant de sa qualité d'étudiant.

 $\vec{\Pi}$ faut, pour ce faire, adresser une demande de dégrèvement à la mairie de votre domicile. Mais attention, rien n'est automatique !

Votre propriétaire n'a pas le droit d'exiger tout et n'importe quoi.

- ★ un propriétaire ne peut refuser un logement à un étranger. Mais la discrimination raciale, qui tombe sous le coup de la loi, est difficile à prouver.
- ★ le locataire n'est pas obligé de souscrire une assurance auprès d'une compagnie choisie par le bailleur.
- ★ le bailleur ne peut imposer comme mode de paiement le prélèvement automatique sur son compte courant ou la signature par avance de traites ou de billets à ordre.
- ★ le bailleur n'est autorisé à percevoir des amendes qu'en cas d'infraction aux clauses d'un contrat de location ou d'un règlement intérieur à l'immeuble.
- ★ le bailleur ne peut interdire à son locataire d'exercer une activité politique, syndicale, associative ou confessionnelle.

E Les aides au logement : Il en existe trois types.

L'aide personnalisée au logement

Pour en bénéficier, il faut être locataire d'un logement conventionné par l'Etat : la plupart des HLM et certains logements privés (se renseigner auprès du loueur ou au sein de la DDE). La demande se fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le montant dépend de vos ressources (et non de celles de vos parents), de la nature du logement, du montant du loyer et de la région habitée.

L'APL est versée directement au bailleur (propriétaire ou office HLM), ou, sur demande, au locataire. Attention, l'étudiant bénéficiant de l'APL n'est plus considéré comme à la charge de ses parents, qui n'ont plus droit aux prestations familiales.

L'allocation de logement familial concerne les jeunes ménages de moins de cinq ans de mariage.

L'allocation logement à caractère social : depuis le 1er janvier 1993, cette aide est accessible à tous les étudiants. Il faut être locataire d'un logement ayant un confort minimum (arrivée d'eau, WC, chauffage, conditions de salubrité de la loi de 1948). Le bail doit être à votre nom. A noter, pour les colocataires, que depuis vous ne pouvez plus cumuler des ALS complètes : au-delà d'un locataire, l'ALS est amputée de 20%. Il faut retirer un formulaire d'ALS à votre Caisse d'allocations familiales. N'oubliez pas de conserver la quittance de loyer du premier mois. Le montant dépend du loyer et de vos ressources. L'aide maximale peut aller jusqu'à environ 1000 F. Elle est basée sur le montant du loyer principal, les charges n'étant pas prises en compte.

☞ Ce qu'il faut savoir

L'ouverture des droits intervient au premier jour du mois qui suit celui de l'entrée dans votre logement. Ils prennent fin au mois précédant celui de votre départ.

Un conseil : emménagez le 31 et déménagez le premier.

Après avoir tenté de remettre en cause l'ALS et l'APL, le gouvernement grignote petit à petit ces aides.

Aucun justificatif de revenus n'est exigé, mais vous remplirez une déclaration sur l'honneur dont le contenu pourra être vérifié. Vous pouvez déclarer vos propres revenus même si vous ne faites pas de déclaration de revenus distincte de celle de vos parents.

Vous devez vous rendre à la Caisse d'Allocation Familiales dont vous dépendez :

1er centre de gestion : arrondissements 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 14, 15 et 16 :

18, rue Viala, 15ème, M° Dupleix Tél. 01 45 75 62 47

2ème centre de gestion arrondissements 9, 10, 17, 18 et 19 : 67, avenue Jean Jaurès, 19ème, M° Jaurès

Tél. 01 42 38 74 98

3èmecentredegestion:arrondissements 5, 11, 12, 13 et 20 :101, rueNationale, 13ème, M°Nationale.Nationale.

Tél. 01 40 77 58 00

Les adresses utiles

UNEL (Union Nationale des Etudiants Locataires) : 120, rue Notre-Dame-Des-Champs 75006 Paris. Tél. 01 46 33 30 78 et 36 15 UNEL

MNEF (logement) : 25 rue Tiphaine 75015 Paris. Tél. 01 45 77 50 22

OSE Point-Logement: 157, rue Jeanne d'Arc 75013 Paris. Tél. 01 45 35 69 10

CROUS Paris: 39, avenue Georges Bernanos 75231 Paris Cedex 5. Tél. 01 40 51 36 00



CROUS Créteil : 70, avenue du général de Gaulle 94010 Créteil Cedex.

Tél. 01 43 77 50 53

CROUS Versailles: 145,

bd de la Reine -BP563- 78005 Versailles. Tél. 01 39 24 52 00

CIDJ (Centre d'Information et de Documentation pour la jeunesse) : 101, quai Branly 75015 Paris

Fondation de la Cité Internationale Universitaire de Paris : 19, boulevard Jourdan 75014 Paris.

Tél. 01 45 89 68 52

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants

A votre service (militaire) monsieur!

Vous êtes nés avant 1979 ? Dommage... Ce chapitre vous concerne.

☞ Les reports d'incorporation

Report initial L.5

page 37

Tout jeune Français peut déposer au moment du recensement (17 ans) une demande de report jusqu'à 22 ans. Cette demande est satisfaite de plein droit.

Report supplémentaire pour études L.5bis

Un report supplémentaire de deux années scolaires peut être accordé, pour poursuivre leurs études, à ceux qui en font la demande avant le 1er août de l'année civile de leurs 22 ans. Ce report expire généralement le 31 juillet de l'année des 24 ans.

Report supplémentaire par la Préparation Militaire

Les titulaires du L.5bis peuvent bénéficier sous réserve d'études à poursuivre

ঐ d'une année supplémentaire s'ils effectuent une Préparation Militaire (25 ans).

☆ de deux années avec une Préparation Militaire Supérieure (26 ans).

Report spécial L.9

Report jusqu'à 25 ans, si l'on s'engage à être coopérant, volontaire pour l'aide technique, ou scientifique du contingent. Le report, qui n'est pas obligatoirement accordé, doit être demandé avant le 31 décembre de l'année des 21 ans. Il est important de noter que les titulaires d'un report L.9 qui, pour une raison ou une autre, renonceraient à la forme de service en vue de laquelle ils l'ont obtenu, effectueront un service militaire de durée équivalente : 16 mois pour un ex-futur coopérant. Indécis s'abstenir!

Pour les allergiques du kaki, il reste les formes civiles du service national, notamment la coopération, l'objection de conscience et depuis peu le service ville.

Le service civil

☆ Le service de l'aide technique (V.A.T.) Il dure 16 mois et s'effectue dans les départements et territoires d'outre-mer comme enseignant, ingénieur, technicien, médecin, etc... Il est nécessaire de posséder la qualification requise avant la date d'incorporation. 925 postes par an. Contactez le Secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Cabinet d'aide technique, 27, rue Oudinot 75007 Paris Tél.: 01 47 83 03 05

☼ Le service de la coopération. Il s'effectue à l'étranger, dans les Etats ayant signé des accords de coopération avec la France. D'une durée de 16 mois. Il faut posséder le diplôme requis (ingénieur, enseignant, etc.) et être physiquement apte à la coopération. Contactez le

Bureau du Service National de la Coopération

57, bd des Invalides 75007 Paris

Tél. 01 45 52 56 24 . (Minitel: 3615CSPSC)

☆ Le service ville : Le service ville permet d'effectuer ses 10 mois de service national dans une association ou un organisme de droit public oeuvrant dans le domaine de la Politique de la Ville. Tout en étant militaire, on ne fait que l'incorporation médicale (donc pas de classes, pas de kaki, pas de sergent, que dalle) puis on bosse dans une structure agréée.

Attention, même si les étudiants qualifiés (bac plus 3 minimum) sont favorisés, il est nécessaire de suivre certaines règles **im-pé-ra-tives**.

☆ Tout d'abord, votre voeu d'effectuer un service ville doit parvenir par écrit à votre Bureau du Service National au moins quatre mois avant la date d'incorporation.

☆ Ensuite, il est indispensable d'avoir déjà contacté la structure qui va vous accueillir. Là, hormis connaître des personnes qui ont fait leur service ville et veulent bien vous refiler leur place, aucun

page 39

toutefois que c'est la Préfecture qui gère sur chaque département les affectations, et qu'un service vous trouvera un point de chute si vous n'en avez pas.

Il n'est pas nécessaire que le département dans lequel vous désirez effectuer votre service ville soit le votre, et encore moins dépendant de votre B.S.N. Pensez seulement aux délais de transfert!

Bonne nouvelle : en plus de votre solde de l'armée, vous bénéficiez d'une indemnité forfaitaire, versée par la structure d'accueil, couvrant vos frais de logement, nourriture, vêtements, transport. Il est iuste nécessaire de pouvoir justifier ces frais, mais n'hésitez pas à bien négocier avec la structure qui vous accueille. Malheureusement, il v a trop de demandes...

☆ Votre point de chute a aussi intérêt à le faire savoir à la préfecture et à votre BSN. Vous pouvez aussi contacter la

Délégation Interministérielle à la Ville 194, avenue du Président Wilson 93217 La Plaine Saint-Denis Tél. 01 49 17 46 46

Objection (votre honneur)

Pour obtenir son statut d'objecteur de conscience, il suffit d'envoyer une lettre-type conforme aux termes de la loi 83-605 du 8 iuillet 1983 (modifiée en 1991) qui régit actuellement le Service national et, par conséquent, le Service des Objecteurs.

☞ Voici le texte de la lettre-type :

"Monsieur le Ministre de la Défense, pour des motifs de conscience, je me déclare opposé à l'usage personnel des armes. Je demande donc à bénéficier du statut des objecteurs de conscience." Il convient de préciser nom, prénom, adresse, date de naissance, n° matricule (à 10 chiffres), de dater, de signer, de conserver un double de la demande et de l'envoyer en recommandé avec accusé de réception au Commandant du Bureau du Service National dont vous dépendez. L'obtention du statut s'ensuit dans

service ne peut vous aiguiller. Sachez un délai qui varie d'une semaine à deux mois si vous avez envoyé la demande à temps (c'est-à-dire au plus tard le 15 du mois précédant l'incorporation militaire). Au-delà de cette date, vous ne pouvez plus prétendre à ce statut. Si, malgré le respect du délai. votre demande est refusée, vous pouvez faire appel devant le tribunal administratif dans les deux mois qui suivent.

> Ministère des Affaires Sociales Direction à l'aide sociale Bureau des Objecteurs de conscience DSF. 3 1, place Fontenoy 75350 Paris Tél. 01 40 56 76 70

Par la suite, l'objecteur ne dépend plus du ministère de la Défense mais du ministère des Affaires Sociales qui est chargé de l'incorporation.

Attention! L'obtention du statut ne change rien à la date de l'incorporation militaire, sauf si l'on bénéficie d'un report L-9 (au titre de la Coopération, de l'Aide Technique ou des Scientifiques du Contingent) auquel cas le report est annulé. Le service s'effectue dans un organisme agréé par le ministère des Affaires Sociales. Il en existe trois types : administrations, collectivités territoriales et associations. L'indemnité mensuelle varie de 2400 à 3500 F par mois, pendant les 20 mois du service. Elle peut éventuellement être complétée par l'organisme d'accueil.

Important : le ministère ne contacte l'objecteur que très peu de temps avant son incorporation, et ne lui laisse en moyenne qu'un mois pour retourner son dossier d'affectation. C'est pourquoi il est recommandé de préparer son incorporation plusieurs mois à l'avance.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au : Mouvement des Objecteurs de Conscience; 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris Tél.: 01 43 71 42 35.

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants

¥ Solidarités : Contre le racisme, contre le F.N

Depuis le 1er mars 1996, des étrangers rendus sans-papiers principalement par les lois Pasqua se battent pour le droit de vivre dans la dignité. La droite alors au pouvoir leur a répondu par le mépris et la répression. Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, la situation n'a pas évoluée. Il y a urgence à inverser cette logique xénophobe qui frappe jusqu'à l'intérieur des universités, et ce d'autant plus qu'elle renforce le FN qui a déjà le vent en poupe.

La lutte des sans-papiers a porté sur le devant de la scène une dérive que connaît la France depuis de nombreuses années et qui s'était particulièrement renforcée ces derniers temps: la criminalisation d'une partie de la population par un appareil législatif xénophobe. Ces lois, et particulièrement les dernières moutures, Pasqua, Debré, Chevènement, ont rendu clandestines des personnes vivant pour la plupart, depuis de nombreuses années en France, les privant ainsi de leurs droits fondamentaux: vivre en famille, travailler, se soigner, étudier... C'est pour dénoncer ces situations scandaleuses que les sans-papiers sont sortis de l'ombre. Aujourd'hui, où on est-on? Leur lutte a contribué à une prise de conscience dans le pays. Le gouvernement actuel avait promis d'abroger les lois Pasqua-Debré. C'aurait été un pas dans le bon sens mais au lieu de quoi Chevènement a publié une circulaire de « régularisation » qui a maintenu le statut illégal de dizaine de milliers de personnes. Rien n'a véritablement changé donc : pour inverser la logique, il faut aller beaucoup plus loin. Des mesures telles qu'une grande loi de régularisation, l'arrêt des expulsions ou le droit de vote pour tous sont indispensables pour marquer une vraie rupture avec les politiques menées jusqu'à maintenant!

Par rapport au FN nous devons rester vigilant. Après la prise de la mairie de Vitrolles, il y a eu les régionales et les accords droite-extrême-droite. Le F.N se pose aujourd'hui en alternative pour le pouvoir. La montée d'un parti fasciste ne peut nous laisser indifférent, et ce d'autant plus qu'il essaye de s'implanter dans tous les secteurs de la société à l'aide d'un discours pseudo-social. Il y a urgence à résister à un parti qui s'attaque aux intérêts de tous. La gestion des municipalités F.N est révélatrice de ce qui nous attend s'il prenait le pouvoir: bibliothèques censurées, subventions supprimées, bourses du travail fermées... Bref, essayer de réduire à néant démocratie et culture. Il est plus que jamais nécessaire de s'opposer, partout, à la pénétration des lepénistes et de leurs idées. Sur les facs, le Renouveau Etudiant (émanation étudiante du F.N.J) a jusque là eu du mal à s'implanter. Pour autant, il est nécessaire de rester vigilants.

L'UNEF dénonce ces logiques d'exclusions, qu'elles soient portées par des lois xénophobes ou par les nasillons du F.N.J et réclame au contraire :

- → La régularisation de tous les sans-papiers
- → L'abrogation des lois Pasqua-Debré-Chevènement
- → Le droit de vote pour les immigré à toutes les élections
- → L'égalité des droits entre étudiants étrangers et français
 - → retrait de la circulaire Sauvé-Marchand.

Petit guide de l'étudiant étranger

Avertissement: des modifications motifs : manque de sérieux dans le suivi des concernant l'entrée et le séjour des étrangers études, redoublement, échec aux examens, en France peuvent intervenir dans le cours de cursus incohérent, manque de ressources, l'année scolaire. Les renseignements donnés infraction à la législation du travail... Dans ce ci-dessous ne seront tous plus forcément cas, il convient, avec l'aide de l'UNEF ou exacts. Nous vous conseillons de vous d'une association, de rédiger un recours renseigner précisément en préalable à toute gracieux auprès du préfet, des lettres de démarche auprès de l'UNEF ou d'une soutien de profs ou de l'administration de la association.

→ L'inscription à l'université

validité).

Pour les non-résidents en France, il faut procéder à une pré-inscription: retrait d'un dossier à l'Ambassade de France avant le 1 sera donnée avant le 15 mai. S'il s'agit d'un refus, le candidat doit faire une demande au ministère de l'éducation nationale avant le 10 écrite iuillet. Il lui sera répondu avant le 15 septembre. Outre ces formalités, le candidat devra justifier des titres ouvrant droit dans le pays obtenu aux études envisagées, d'un ou plus de 20h par semaine, la carte de séjour niveau de compréhension de la langue serait automatiquement retirée. française adapté à la formation souhaitée. Les étrangers titulaires d'un diplôme français correspondant ou les boursiers du gouvernement français sont dispensés de toutes ces formalités.

→ L'obtention du titre de séjour

n'v a pas de problème. Il suffit de fournir les pièces demandées (visa long, séjour, certificat d'inscription ou de préinscription, sécurité sociale, justification de moyens d'existence le statut de résident n'est juridiquement plus (2500F mensuels environ...). Pour une possible à obtenir. reste le statut « membre de première inscription, les facs ne demandent généralement pas de titre de séjour en cours familiales fortes). dans tous les cas il de validité.

Le renouvellement pose plus de problèmes. Il peut être refusé pour plusieurs

fac sont plus qu'utiles pour appuver le recours, de même que toutes pièces allant dans le sens de la demande (diplômes, Les candidats résidents déjà en France attestations de ressources...). Les recours et titulaires d'un bac français s'inscrivent contre une « invitation à quitter le territoire selon les mêmes modalités que Les Français français » sont à faire dans un délai d'un (sous réserve d'un titre de séjour en cours de mois, et contre un « arrêté préfectorale de reconduite à la frontière », sous 24h (à faxer).

→ Travailler en France

L'étudiant étranger n'a pas le droit de décembre de l'année précédent l'inscription, travailler plus de 20h par semaine (pas plus dossier à rendre avant le 1 février. La réponse de 10h dans l'enseignement). La demande sera donnée avant la 1 février. La réponse d'Autorisation Provisoire de Travail doit être déposée à la direction départementale du lieu de domicile en fournissant une demande explicative, une promesse d'engagement et la carte de séjour.

Ne jamais travailler sans autorisation

→ Changement de statut

Durant la durée des études, ne jamais demander de changement de statut. Il sera refusé et la carte de séjour « étudiant » Pour le 1er titre de séjour étudiant, il retirée. Après la fin des études, il est très difficile d'obtenir un nouveau statut. Le statut « salarié » est systématiquement refusé en prétextant la situation de l'emploi. De même famille » accessible sous conditions (attaches convient de consulter une association.

> UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants

Trouvez un stage à la Sorbonne

Les étudiants sont de plus souvent amenés au cours de leurs études universitaires à faire un stage pour valider leur année. En effet, dans certaines filières comme en lettres modernes spécialisées, le passage en stage est obligatoire pour avoir son diplôme de maîtrise.

Le BSIP de la Sorbonne, bureau dit "d'insertion professionnelle" a pour but d'aider les étudiants à trouver un stage. Il propose plus de trois mille offres de stages par an. A noter, les mêmes entreprises multiplient les mêmes offres de stages ... toute l'année.

Corinne Lhermitte, responsable du BSIP, à Paris IV explique son rôle : « Nous essayons de négocier la définition des tâches, l'emploi du temps et les tarifs des stages au cours d'un entretien avec le représentant de l'entreprise. Ensuite, l'étudiant s'entend avec l'employeur et convient par un contrat moral du contenu du stage qu'il va effectuer. La plupart du temps, il est rémunéré à 30 % du SMIC ». (Francis Coudin, Oue faire avec des études de lettres, Jeunes éditions, 1998, p185 / 186).

Le problème est précisément qu'il est question d'un « contrat moral ». Or, les étudiants ne peuvent pas se satisfaire d'un contrat moral. Un stage présenté comme « intéressant » pour l'étudiant se révèle souvent être un stage photocopies. De plus, il faut être conscient qu'être rémunéré à 30 % du SMIC est souvent considéré comme une faveur par l'entreprise. Sans parler de la carte orange rarement remboursé ou des tickets restaurants rarement proposés.

Si malgré tout cela, vous êtes un étudiant suffisamment riche pour vous offrir le luxe de faire un stage, vous pouvez toujours passer au bureau des stages de la Sorbonne, galerie Richelieu. Mais, sachez que la plupart des étudiants trouvent leur stage sans passer par le BSIP. En effet, pour une offre de stage la concurrence est rude entre les étudiants. Et il vous faut ensuite convaincre votre employeur potentiel que vous êtes celui qui convient le mieux au stage proposé.

→ Le BSIP est ouvert les lundi et mardi de 14h à 17h et les jeudi et vendredi de 9h30 à 12h.

→ Quelques infos

page 41

Qui dit stage ne dit pas emploi à la clef. Voici quelques chiffres qui montrent bien que ce n'est pas par avec un stage que l'on trouve le plus souvent un travail : La question de ce sondage était : comment les jeunes diplômés trouvent-ils leur premier emploi ? Statistiques APEC, 1996.

> -petites annonces: 36 % -candidatures spontanées : 33 % -par réseau de connaissances : 18% -stage d'insertion professionnelle : 8% -autres: 5%

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter 18 rue de la Sorbonne, au fond à droite, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)

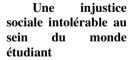
Stages : dénonçons le marché de dupes

(le point de vue de l'UNEF-Paris IV)

de réforme universitaire. Ainsi, la réforme universitaire de l'ancien ministre de l'Education Nationale, Bayrou, prévoit l'instauration de stages en licence et en maîtrise.

« l'inadaptation » de la formation universitaire aux entreprises est devenue un lieu commun que même un certain nombre d'étudiants acceptent désormais. Cela pose un problème de fond. En effet. la mission fondamentale de l'université n'est pas de « s'adapter » aux exigences des entreprises, car de très nombreuses filières professionnelles existent déjà pour cela. L'université a pour unique objet le développement de la connaissance et de

la recherche, au service de l'intérêt général (éducation, culture, etc...). Celui-ci n'est pas compatible avec les lois prétendues du marché.



Ce principe étant posé, il est évident que la majorité des étudiants est aujourd'hui destinée à travailler dans le secteur tertiaire. Or, les contacts entre l'Université et les entreprises n'ont été envisagés par les « responsables » (universités et ministères) que dans le cadre juridique des stages, basés sur le principe d'un statut dérogatoire au droit

Depuis le rapport Laurent, les du travail : rémunération à 30 % du SMIC débats sur la professionnalisation des si l'entreprise est "généreuse", et le plus étudiants sont récurrents dans les projets souvent une absence totale de rémunération pendant plusieurs mois.

Cependant, le dernier document de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) montre que près d'un étudiant sur deux (40 %) exerce une activité rémunérée La thématique lancinante de pour payer ses études et pour vivre. Parmi ceux-ci. 48 % exercent une activité à mitemps au moins six mois par an, et 30 % à plein temps.

> Dès lors, la discrimination entre deux catégories d'étudiants est flagrante : la première moitié qui peut « s'offrir » un stage s'oppose à celle qui n'a pas les movens de renoncer -même temporairement- à une activité salariée. Face à cette scandaleuse injustice sociale.

nous devons combattre cette situation de complicité des universités avec les entreprises, dont les étudiants font les frais.

Conséquences sociales

Les étudiants ne sont pas les seules victimes de ce marché de dupes. Les

entreprises les considèrent généralement comme une main-d'oeuvre hautement qualifiée et quasi gratuite (pas de salaire, pas de charges), ce qu'ils acceptent dans l'espoir peu réaliste d'être embauchés.

Le triomphe des entreprises est en effet absolu. Le profit considérable qu'elles tirent des stagiaires réside dans le "turn-over": main-d'oeuvre constamment renouvelable et renouvelée, les stagiaires



UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants zélés permettent aux entreprises privées de ne pas embaucher de salariés dans le cadre du contrat de travail classique. L'Etat, adoptant les mêmes principes de contournement du droit du travail. exploite également une armée de réserve de stagiaires et précaires. Ce qui masque un non-renouvellement de postes statutaires pourtant de plus en plus indispensables (éducation, culture, santé, équipement, etc...).

page 43

Des emplois déguisés se cachent derrière les stages : quelques chiffres

Hachette, c'est 4800 personnes et 270 stagiaires par an; Banque populaire, 3600 stagiaires; Bred, 300 stagiaires; Crédit Lyonnais, 1940 stagiaires ; Compagnie Bancaire, 240 stagiaires; Dassault Aviation, 500 stagiaires; Bayard Presse, 100 stagiaires; Auchan, 100 stagiaires; ELF Aquitaine production, 670 stagiaires: SNCF, 1700 stagiaires: Fougerolle France, 400; Citroën, 700 stagiaires: GTM-BTP, 430 stagiaires: Commissariat à l'Energie Atomique,

2000 stagiaires: Fougerolle France, 400 stagiaires.

(Source: Laurent Loiseau, Trouvez votre stage en entreprise, 30000 offres de stages, L'Etudiant).

Vous avez déjà été victime de ce système? Plein d'espoir, vous pensez pouvoir en tirer bénéfice ? Vous vous demandez comment, seul vous pouvez réagir. Souvenons-nous du mouvement massif de contestation du C.I.P. qui avait obligé le gouvernement Balladur à reculer ; la régression sociale induite par la prolifération des stages est plus insidieuse mais ses effets sont plus désastreux encore.

Tous ensemble, nous pouvons combattre la logique du "chacun pour soi", basée sur une double mise en concurrence (étudiants entre eux, et étudiants contre salariés) dont les effets ne profitent le plus souvent qu'à des entreprises qui font déjà des milliards de profits!

Contre les stages bidons nous proposons :

Le retour à un véritable contrat de travail précisant :

la durée du travail

les conditions de travail

la rémunération : en aucun cas inférieur au SMIC

Une véritable formation professionnelle impliquant un contrôle strict de l'adéquation des objectifs de l'expérience professionnelle avec la formation de l'étudiant.

Les associations à la Sorbonne

La vie associative à Paris IV est très confidentiels sur le théâtre ou la musique, rien d'original à souligner sauf :

- → Le Diinn, iournal animé et financé par des étudiants, avec un style et des dessins très libres pour ne pas dire libertaire. C'est un souffle d'originalité dans cette université. Continuez camarades...
- → Sorbonne Nouvelle : le journal bien cachée. Mis à part quelques clubs officiel des universités PI. PIII. PIV et PV. Journal intéressant, qui lorsqu'il ne tape pas sur les syndicats, édite des dossiers assez intéressants.
 - → Enfin, information encore chaude, des étudiants motivés tentent de mettre en place « Télé Sorbonne ». Cette initiative est intéressante et ne peut que recevoir notre soutien. Bon courage!

Attention merdes-brunes

Aucune association fasciste ne s'est pas implantée à Paris IV : mis à part sur l'Université. Lorsqu'une liste se servent de cache-sexe aux fascistes.

présente sous l'étiquette Renouveau Etudiant (RE) ou Union Nationale des quelques individus, l'extrême-droite Etudiants de France (UNED), il n'y a universitaire ne parvient pas à prendre pas d'ambiguïté, les fascistes se montrent pied. A l'inverse de Paris II Assas. Mais sous leur vrai visage. Cependant, ce n'est attention, toutes les élections sont pour pas toujours le cas, et souvent des noms elles l'occasion de tenter de s'implanter anodins, quoique souvent baroques,

Pour permettre une réelle vie associative et syndicale à la Sorbonne...

- participer à la vie universitaire de façon à contribuer au développement de concernant. l'Université.
- représenté par des condisciples dans tous les organes dont les décisions peuvent affecter leurs conditions de vie et d'études. Ils ont le droit de se faire représenter des instances auprès universitaires et auprès l'administration.
- recherche ont le droit de participer à la détermination des conditions générales du

- → Les étudiants ont le droit de développement de la recherche et des politiques de soutien financier les
- → Les étudiants ont le droit d'être → Les étudiants ont le droit d'être informé par écrit de la nature et des motifs de toute décision prise à leur égard et affectant leurs droits.
 - → Les étudiants ont le droit d'être avisé dans un délai raisonnable de toute procédure disciplinaire à leur encontre.
- → Les étudiants ont le droit d'être informés, dès que possible et par écrit, de → Les étudiants engagés dans la toute décision administrative ayant des effets sur leurs programmes d'études ou leurs projets de recherche.

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants

Culture ou sport...

Non la Sorbonne n'est pas un musée! Il existe une vie derrière les amphis... Pour ceux (comme l'UNEF) qui militent pour un développement de la vie associative et culturelle suivez le guide.

☞ Vie culturelle

page 45

Le passage le plus simple pour découvrir une association ou obtenir des informations relatives aux manifestations culturelles et artistiques organisées dans l'université par les étudiants et les enseignants, il y a le Bureau d'action Culturelle (BAC pour les intimes).

Facile d'accès, accueil très sympa, galerie Richelieu, bureau contigu au service des inscriptions administratives, le BAC peut aider ceux décidés à s'impliquer dans la vie associative, culturelle et artistique de la Fac. Tél. 01 40 46 32 83 ou 01 40 46 33 72, ouvert tous les jours sauf le mercredi de 9h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45.

Son objectif est double :il sert de lien entre les différentes associations. Les informations relatives aux différentes manifestations sont affichées galerie Gerson, panneau 84, et galerie Richelieu panneaux 3 et 4. Il fait écho aussi à certaines actions du CROUS, et renseigne sur certains spectacles parisiens.

Mais il aide aussi l'étudiant désireux de mener une action culturelle, artistique ou autre, à travers le dédale des démarches administratives. le BAC peut aider à préparer les dossiers de demande d'aide matérielle qui peuvent vous être octroyés par l'Université, sachant que seuls les meilleurs dossiers seront subventionnés...

Les conditions pour présenter un dossier sont très précises :

- ** être inscrit à Paris IV
- pour une association regrouper en majorité des étudiants de Paris IV
- être soutenu par un professeur de Paris IV
- déposer un budget chiffré.

2 dates limites sont à retenir : le 31 octobre, le 31 avril

Il ne faut pas oublier que le BAC peut vous aider à obtenir la « carte Louvres-Jeunes » à tarif réduit.

☞ Le sport en Sorbonne

Différentes solutions se présentent à l'étudiant soucieux de pratiquer du sport en Sorbonne, selon ses ambitions.

département d'Education Le Physique et Sportive (DEPS) est situé 15bis, rue Champollion. Tél. 01 40 46 27 26 ; ouvert du lundi au vendredi de 10 à 12h et de 14h à 16h30.

Il est possible soit de s'inscrire en tant que pratiquant pour son loisir, soit de passer des modules d'EPS qui servent dans certaines filières de module optionnel.

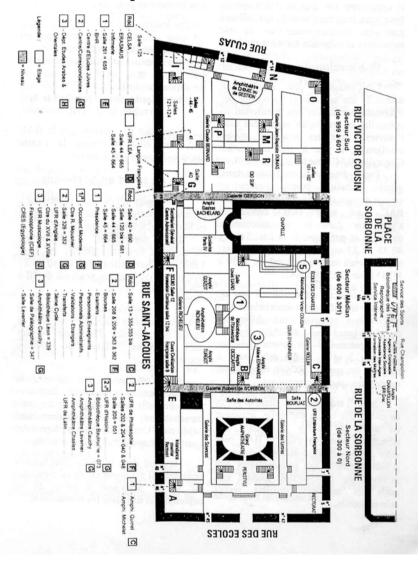
Si c'est pour son plaisir, la cotisation est de 170 francs. Certaines étant bien-sûr plus chères (parapente, parachutisme) car les vacataires sont payés par l'Université. Pour la plupart des sports les courts débutent le 6 octobre.

Si c'est dans le cadre d'un module optionnel, il est impératif de se connecter au 36 15 Sorbonne à partir du 15 septembre et de suivre les instructions.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter 18 rue de la Sorbonne, au fond à droite, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)

page 47

Le plan de la Sorbonne



UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants

La véritable histoire du rapport Attalix (suite)

